



# Le Courrier

N°1 – FÉVRIER 2017

Association membre de l'Inter Associatif européen de psychanalyse  
Association membre de Convergencia, Mouvement lacanien pour la  
Psychanalyse Freudienne  
Siège social : 97 Bd Arago 75014 Paris

[www.cartels-constituants.fr](http://www.cartels-constituants.fr)

*MEMBRES DES CCAF AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017*

Christophe Amestoy,  
Catherine Collet, Nadine Collin, Claire Colombier,  
Jean-Michel Darchy, Maryse Defrance-Lemay, Daniel Delot, Estelle Denecé,  
Pierre Desrosières, Luc Diaz, Éric Didier, Michel Didierlaurent, Marie Diebler,  
Isabelle Dufresnoy,  
Yves Génin, Lucía Ibáñez Márquez,  
Dominique Lallier-Moreau, André J. Laviolette, Dominique Le Vaguerèse,  
Martine Lesbats-Aimedieu,  
Albert Maître, Claude Masclef, Claude Morin-Lioux, Catherine Mossé,  
Jacques Nassif, Bertrand Phésans, Marie Rheinbold, Christine Roosen,  
Yvette Sellès-Lagorce, Michèle Skierkowski, Serge Vallon

*CORRESPONDANTS DES CCAF AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017*

Geneviève Abécassis, Marie-Pierre Ancele,  
Michel Barthelemi, Yvette Bonnefoy, Jean-Paul Bucher,  
Isabelle Carré, Guy Ciblac, Margaret Colombani,  
Delphine de Roux-Holtzer, Pierre Eyguesier,  
Jérôme Galien, Jacqueline Garnier-Dupré, Claudine Hérail,  
Han-Victor Lu,  
Marie-Françoise Rigollet, Albert Santelli,  
Miette Viallet, Françoise et Sean Wilder

sauf erreur ou omission

*Vie des CCAF,  
I-AEP, Convergencia*



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 21 ET 22 JANVIER 2017

29 membres présents ou représentés et 3 correspondants.

*La matinée est consacrée aux rapports des membres du bureau et des délégués.. Les discussions sont rapportées partiellement à partir de notes d'Isabelle Dufresnoy rédigées par Claire Colombier. Elles ne reflètent que bien imparfaitement les propos qui ont été tenues. Que leurs émetteurs veuillent bien nous en excuser.*

Lucia Ibáñez-Márquez ouvre la réunion.

*Ceci n'est pas en « rapport moral »  
mais des traces d'une expérience<sup>1</sup>*

Il s'agit donc de passer la main à ceux qui voudront bien se proposer pour assumer des responsabilités au Bureau. Il me revient alors de dire quelque chose sur cette expérience. Je peux déjà dire ça, participer au Bureau est sûrement une expérience, institutionnelle bien sûr, mais aussi de transfert sur toutes ses variantes. C'est un lieu privilégié pour entendre les nouages comme les débordements du lien institutionnel et le rapport que chacun entretient avec la psychanalyse.

Puis, si nous voulons bien nous attarder un peu à repérer ce qui passe, ce qui se passe, ce qui est adressé, bien ou mal accueilli, à essayer d'y mettre de la pensée, alors ce lieu d'expérience peut devenir lieu d'enseignement.

Ce qui m'a le plus interpellée c'est la rudesse, la colère extrême, voir la haine que des collègues ont pu manifester envers l'association. Puisque même si depuis un certain temps nos *CCAF* laissent beaucoup à désirer, tant il est vrai que nous avons manqué parfois de rigueur et de courage devant nos responsabilités collectives, de tels débordements ne peuvent s'adresser qu'à la psychanalyse elle-même. C'est le constat que je fais d'un certain mépris de la démarche analysante.

Je vous avais livré l'idée que peut être, des restes d'un intime partagé dans nos cartels de pratique seraient restés là, agissant une part non négligeable de frustration et de férocité, sans élaboration subjective et encore moins collective. Plusieurs enjeux se posent aujourd'hui à l'association.

Celui de parvenir à renouer avec un projet collectif suffisamment partagé pour qu'il puisse être investi et soutenu. C'est la tentative à laquelle s'est risqué notre Bureau au tout début de sa constitution. Nous avons travaillé autour d'un projet qui avait eu la prétention de relancer le désir pour la mise au travail

---

<sup>1</sup> Assemblée Générale, Paris, le 21/01/2017

d'une élaboration collective. Notre tentative échouée comme une épave abandonnée n'a recueilli que peu d'intérêt.

Malgré une ambiance maussade et de méfiance, nous avons tenu, avec les collègues du Bureau, à organiser des rencontres, espérant qu'elles nous permettraient de nous retrouver dans l'échange et la réflexion. L'année dernière nous avons organisé deux journées, une au printemps, l'autre à l'automne. Il y a eu peu de participants mais à chaque fois, la parole a circulé et par moments même, nous avons été pris d'un certain enthousiasme.

Le Bureau, en tant qu'instance représentative est plutôt déconsidéré dans l'association. Il devient comme j'ai pu déjà le dire, un lieu de doléances où l'on adresse des plaintes, des exigences ou même, de l'indifférence.

La fonction de la présidence est associée à un pouvoir castrateur et autoritaire. J'ai pu entendre, non sans étonnement, que l'idée d'avoir à se préserver du risque de dérive dans la pensée unique au sein de notre association ait pu être avancé et relayé. C'est le pouvoir que nous offre la langue, que l'on puisse fabriquer des idées qui se mettent à exister et à circuler, peu importe si elles se fondent sur l'excès. « *Les mots peuvent être comme des minuscules doses d'arsenic : on les avale sans y prendre garde, ils semblent ne faire aucun effet, et voilà qu'après quelque temps l'effet toxique se fait sentir* » C'est de Victor Klemperer.<sup>2</sup>

Ce point mérite d'être pris au sérieux. Ne serait-ce que parce que cela nous met de bâtons dans les roues. La position victimaire encombre la pensée et empêche l'inventivité entre nous. Puis il est fort possible que nous n'échappions pas, dans notre petite association, à la méfiance et à l'intolérance largement répandue dans notre société à l'égard de toute position d'exigence ou d'autorité.

Alors, si l'instance que nous nommons le Bureau ne répond plus au projet institutionnel, il faudrait trouver autre chose ! Mais quels que soient les choix d'organisation que nous adoptons, et les fonctions que nous aurons à préserver pour que des volontaires se coltinent la mise en chantier des projets, arriverons-nous pourtant à nous débarrasser des turbulences transférentielles ? Si cela est constitutif à tout groupe, par contre la responsabilité est collective quant au traitement qu'on leur réserve.

Un autre point concerne la pratique de notre inscription à l-AEP et à Convergencia. Il devient nécessaire d'avoir un débat approfondi sur la position que l'association soutient dans ces deux regroupements.

Concernant l'I-AEP, ce qui ne cesse de me surprendre, c'est la facilité et la vitesse avec lesquelles on a pu laisser tomber le projet inter-associatif qui visait à créer du lien entre les associations. C'est loin d'être une petite chose. Nous étions arrivés à nous accorder sur la nécessité de travailler avec les Bureaux des associations et de rompre avec l'isolement d'une coordination de délégués qui ne pourrait pas à elle seule, soutenir une politique *Inter* qui porte à

---

<sup>2</sup> *La langue du troisième Reich*, Albin Michel, 1996, p.40

conséquence. Nous étions convaincus que seulement de cette façon nous aurions un socle politique solide sur lequel chaque association pourrait s'appuyer. Au point d'organiser un Séminaire dont le but était de réunir les *Bureaux* des associations.

Je constate à la lecture des derniers comptes rendus des coordinations, qu'il s'y effectue, sur ce point, un véritable retour en arrière. En faisant le choix de laisser les délégués faire le tri dans ce qu'ils communiquent à leur association au lieu de faire de chaque association une adresse pour *l'Inter*, et en n'encourageant pas le dialogue des délégués avec leurs Bureaux pour la mise en commun des projets, la coordination revient à une pratique que nous avons tant déplorée dans le passé.

Nous aurons à parler aussi de Convergencia. Nous avons pris position dans une lettre cosignée avec les délégués d'Analyse Freudienne, que nous avons adressée aux associations à l'occasion du dernier Comité de Liaison Générale (CLG). Dans cette lettre, que vous avez reçue par *Le Courrier*, nous dénonçons le détournement des procédures, les vices de forme et de fond qui nous éloignent des principes fondateurs et qui figent le *Mouvement*. Notre questionnement nous paraissait suffisamment important pour susciter un débat. Mais cette lettre n'a bénéficié ni de réponse ni de commentaire d'aucune association.

Quelques mots enfin pour évoquer notre nouvelle année.

De l'autre côté de l'Atlantique un grand maître de la finance et de la supercherie vient de s'installer, avec arrogance, au pouvoir. En Turquie, notre voisine européenne, la dictature se consolide.

En France, cette année sera celle de l'élection présidentielle. Cela ne sera pas sans conséquence sur la vie de chaque citoyen et des familles associatives ou familiales. Chacun aura une part de responsabilité dans ce qui adviendra.

Je suis convaincue que dans les années à venir et partout dans le monde, nous aurons besoin de tous ceux qui, portés par la grâce de l'inventivité, nous offrent leur générosité créative, d'écriture, de chant, de musique ; les comédiens, les cinéastes, les jardiniers, les poètes, bref les artistes.

Et les psychanalystes ? Et leurs associations ? Prendront-ils une part de responsabilité devant ces enjeux de société ?

Pour les *Cartels*, je fais le vœu que chacun retrouve dans la richesse de sa solitude, l'élan du désir à partager.

Je tiens à remercier mes collègues du Bureau pour le chemin que nous avons pu faire ensemble, sans oublier ceux qui nous ont donné un coup de main au moment juste : Claire, Isabelle, Luc.

*Lucía Ibáñez Márquez*

*Discussion*

Michel D. demande où en sont les membres du bureau de leur mandat.

Il est précisé que Christophe A. étant à sa 5<sup>ème</sup> année de mandat (nous avons voté la prolongation d'un an en janvier 2016) ne peut se représenter.

Les autres membres sont à la fin de leur premier mandat et peuvent donc se représenter.

Jacques N. prend la parole : -La question que tu ne poses pas, Lucia, c'est : y a-t-il de la démission ? Malgré la plainte de Lucia de ne pas avoir été soutenue, de ne pas avoir pu ressusciter du transfert de travail, comment le relancer justement si tant est que ça existe dans notre association ?

J'ai toujours eu la chance d'avoir dans la salle un de mes analysants.

Le travail sur ce qu'est la psychanalyse ne me lâche pas.

Je propose dans le Courrier des essais de psychanalyse, mais il y a rarement un retour.

Pourquoi aurions-nous honte de nous retrouver avec nos analysants ?

Je n'ai jamais fait de zèle pour qu'ils viennent dans cette association. Je n'ai jamais voulu occuper une position de pouvoir dans cette association ou ailleurs.

Nous sommes une association démocratique où tout le monde peut facilement prendre la parole.

À vous de me le dire, si c'est une dénégation.

Les jeunes analysants ne viendront pas ici, car nous ne dispensons pas un savoir de base sur la psychanalyse. Nous avons un savoir quant à la fin d'analyse et la passe. Tout le monde nous en crédite et nous avons toujours des passants et des passeurs.

Notre association est une association et pas une école. Dans école, il y a « colle ». Nous ne collons pas nos analysants.

Le transfert de travail, ce passage du je au nous, est-il possible ?

Que faire pour que la psychanalyse ne se constitue pas sur le mode du discours théorique (élèves et maîtres) ? Certes c'est le mode de fonctionnement le plus commode et qui marche, mais ce n'est pas ce que nous avons institué aux CCAF.

Peut-il y avoir une mode de transmission analytique tel que des analysants se retrouvent avec leurs analystes ? ou encore des analysants entre eux ?

Des passeurs découvrent que derrière l'analyste, il y a une association dont il fait partie.

Il est important que des analysants se rencontrent et se parlent, se confrontent à l'*Unheimlich*, ça délie les langues.

Si un analyste et son analysant se retrouve dans un même groupe de travail, ils n'ont pas l'un et l'autre affaire à la même personne.

Derrière cette assemblée, il y a des analysants qui attendent quelque chose de nous. Comment être une institution où il y a de la vie, pas un corps mort, pas un boulet pour l'analyste.

Je suis venu pour transmettre cela.

*Bertrand P. demande la parole pour dire qu'il a réservé un restaurant et qu'il lui faut confirmer... Bertrand a oublié que Marie D. a préparé un déjeuner que nous partagerons sur place. B. va annuler le restaurant. Reprise de la discussion.*

Martine A.-L. évoque son expérience de travail dans un collectif à Marseille qui n'est pas une école et qui réunit des analysants et des analystes. Elle évoque aussi son expérience de travail dans un groupe où était son analyste, alors qu'elle n'avait pas fini son analyse. Pas si simple, dans ces conditions-là. Cela ne produit-il pas des effets incestueux, dans le collectif, dans le travail ?

Lucia parle de la « rudesse », de la manière négative dont certains anciens des CCAF parlent de manière très négative de cette association dont ils ont été membres. Elle demande ensuite comment faire venir des collègues à l'I-AEP. Il y a du tirage entre les associations ou les délégués tournent et celles où ils ne tournent pas.

Albert M. souligne qu'il convient de réserver du temps pour parler de la proposition de Jacques N.

Christophe Amestoy prend la parole pour présenter son travail de trésorier.

« Cette place de trésorier est, à l'image des autres places du bureau, difficile à tenir; non pas à cause de la difficulté technique liée à la comptabilité mais surtout à cause du fait que, bien que peu nombreux, nous sommes répartis sur tout le territoire, ce qui rend la nécessité de nous rencontrer plus compliquée. ET nous avons évidemment les mêmes obligations que de grandes associations. Sur le plan comptable, comme l'année précédente, nous avons dû virer 2000€ de notre compte épargne (sur lequel il reste 30000 €) sur notre compte bancaire de fonctionnement. Cela ne met pas en péril notre existence mais peut-être qu'un jour nous devons soit augmenter nos recettes (par l'augmentation de notre cotisation par exemple) ou diminuer nos dépenses, par exemple en questionnant les différentes modalités de remboursements liées à nos engagements avec nos partenaires.

De cette façon, nous parvenons à un budget équilibré avec 11200€ de dépenses et 11400€ de recettes.

Par ailleurs cette expérience est une expérience analysante. Elle me permet de vous présenter des comptes dans une forme à peu près ordonnée alors même que je vis cette expérience de façon désordonnée entre les deux présentations comptables à nos AG.

D'autre part ; les différentes places de notre conseil constitue des « lieux ateliers » à l'image de ce qui peut exister dans certains hôpitaux de jour qui

prennent en compte et accueillent la fragilité ou les particularismes de ses membres (je parle également de moi).

Le lieu du conseil est donc un espace des plus intéressants pour se connaître et que je recommande à tous les membres des CCAF. Bien que se connaissant mieux à mon avis et comme on le dirait de la définition de l'amitié, j'ai encore envie de travailler avec les CCAF. »

Bertrand P. , coordonnant des rencontres, controverses, cartels et site prend la parole.

« C'est une espèce de désillusion que je crois avoir retiré de cet exercice au bureau puisque je m'aperçois que je m'étais imaginé qu'une association de psychanalystes ne poserait pas les mêmes problèmes qu'une association habituelle c'est-à-dire de non-psychanalystes. Selon cet idéal imaginé, nous pensions, au bureau, qu'une petite impulsion suffirait pour mettre au travail l'association sans que celle-ci attende autre chose des membres du bureau.

Mais les choses ne se sont pas passées comme cela et se sont révélées encore plus compliquées que dans une association ordinaire, notamment quant aux effets de pouvoir supposé liés aux places du bureau mais aussi quant à la pratique administrative.

Alors, est-il possible de penser une forme idéale d'association, en tous les cas une autre forme pour notre association, par exemple avec une organisation interne qui serait dégagée d'une organisation administrative contrainte et installée selon les règles de la loi sociale gouvernant l'existence des associations ? »

*Discussion :*

Jacques N. demande à B. s'il travaille la psychanalyse, et avec qui : avec des gens de l'association ou des gens qui n'en font pas partie ? tout seul ?

La plupart d'entre nous ne travaillent plus avec ceux qui sont autour de cette table, comment ça se fait ? Si on travaille la psychanalyse, on a envie de confronter, même la lecture des romans.

Michèle S. dit qu'elle a entendu quelque chose de très contradictoire à savoir : B. pensait que chacun porterait l'association et en même temps il a été reproché aux délégués de ne pas consulter le bureau. Or il n'est inscrit nulle part dans les statuts que les délégués doivent s'en référer au bureau.

Jean-Michel Darchy, coordonnant de la passe, prend la parole.

« Il y a eu 5 demandes depuis 2015, une sixième est éventuellement en cours.

Le travail en moyenne pour une passe entre la rencontre du passant et le retour du coordonnant au passant peut prendre plus d'une année.

*Question principale: que pouvons nous faire pour que notre dispositif se maintienne ?*

La passe aux CCAF offre une approche originale avec la place déterminante donnée aux témoignages indirects et aux déplacements dans l'écoute, avec le détour supplémentaire rapporteur et coordonnant.

Rappelons que, à chaque fois, pas moins de 8 personnes y sont impliquées : le passant, deux passeurs, cinq membres du jury dont un rapporteur tiré au sort qui écoute mais se tait pour faire retour de ce qu'il aura entendu au coordonnant.

Plusieurs « tours » peuvent être jugés nécessaires par le jury (revoir ou pas les passeurs) ou même proposer, in fine au rapporteur de transmettre au coordonnant la nécessité de retirer au sort soit un nouveau jury, soit de nouveaux passeurs. Une fois cette occurrence s'est présentée mais n'a pas reçu l'assentiment du passant.

#### *Le fonctionnement du jury*

Au niveau des CCAF, la liste des membres potentiels du jury de la passe est constituée de 5 membres élus lors de l'AG. Or sur ces cinq, rarement plus de 2 ou 3 sont disponibles et on ne peut demander aux suppléants de toujours suppléer.

Une collègue des CCAF a accepté de suppléer à un moment où une impossibilité majeure se présentait.

Ce qui a permis de porter l'effectif de notre liste à 6 jurés. Tous les noms de cette liste sont mis au tirage au sort.

Il n'y a plus de jurés potentiels inscrits provenant d'associations membres de l'I-AEP qui assuraient avec vous ces passes inter-associatives : plus de participation de membres de Psychanalyse actuelle, ni d'Inventio. En ce qui concerne Insistance, cette association n'est plus membre de l'I-AEP, mais toujours désireuse de prendre part à ce dispositif de passe inter-associative.

Il a donc été nécessaire de requérir d'autres contributions y compris dans le cadre, plus large, d'analystes d'associations non membres actuellement de l'IAEP.

Une personne est devenue membre potentiel du jury après le terme de sa passe aux CCAF, comme le prévoient les statuts.

Le fonctionnement a été tributaire de ces impromptus auquel il a été possible de pallier, grâce à l'intérêt et à l'estime que suscitent toujours le travail des CCAF. Ces statuts et la dynamique qu'ils impulsent et garantissent, « sans le savoir » veillent, en ce sens, moins sur les analystes que sur la transmission de l'analyse freudienne.

J'ai souligné cet état de fait et demandé si une modification des statuts pour prolonger le mandat des membres du jury potentiel pourrait s'envisager. Ceci requière un vote en AG extraordinaire.

Dans l'attente, l'AG encourage le coordonnant à recourir à des collègues d'autres associations et aux collègues ayant déjà accompli leur mandat 2 années consécutives.

Des collaborations sont aussi recherchées avec des collègues d'associations pratiquant ou non la passe.

*La question des passeurs*, statutairement ils sont retirés du chapeau (tirage au sort) après 2 passes.

Statutairement un passeur peut être nommé si au moins 2 analystes en sont d'accord.

Toute personne participant au dispositif peut en occuper les différentes places.

Il existe une clause permettant que le passant choisisse un, voire les deux passeurs. Cette possibilité est-elle à maintenir ?

Sur la liste actuelle des passeurs: pour un effectif de 15 passeurs, 6 ont été utilisés déjà 2 fois ou plus, 4 une seule fois et 5 jamais .

Ce qui dans l'immédiat laisse des possibilités pour au moins 4 passes dans les conditions normales du tirage au sort.

#### *Propositions de groupe de travail*

Le coordonnant informe de la mise au travail d'un groupe à Lille réunissant Claude Masclef, Xavier Fourtou et Sihem Keller.

Ce groupe serait très motivé pour déplier ses questions et contribuer à débattre en vue du séminaire prévu pour les 2 et 3 juin 2018 (date à préciser après concertation avec le comité ad hoc de l'I-AEP en lien avec nos délégués).

Autre possibilité : l'association *Encore* a invité le coordonnant et d'autres qui le souhaiteraient à une rencontre le 6 mai 2017 dans le décours d'une journée de travail interne à cette association. Nadine Collin, absente ce jour à l'AG, s'est dite intéressée. La passe n'est pas encore en place dans cette association et il leur importerait d'échanger avec nous en procédant selon un calendrier à respecter. Ils souhaitent en débattre avant.

La passe et le style de lien social des CCAF suscitent de l'intérêt dans la communauté analytique au sens large en assumant et en assurant un style de transmission singulier. C'est remarqué et cela suscite un questionnement avec des analystes membres d'autres associations. JMD cite un groupe de travail en Provence où les collègues membres de l'Ali ou des Forums du Champ Lacanien se demandent quelle est la fonction de la Passe s'il n'y a pas de nomination.. Lorsque la passe est surdéterminée par un enjeu de gain narcissique, d'établissement d'une hiérarchie au sein d'une école, d'une institution, elle est détournée de sa finalité, puisqu'elle fonctionne alors comme une demande de reconnaissance. Elle devient alors référentiellement consistante et l'objet d'un titre et d'un savoir avec, en prime, « l'identification à l'analyste » même si les références théoriques sont sensiblement identiques la question du « désir de l'analyste » et de la « position de l'analyste » n'impliquent pas la même lecture.

N.B. Tous ces points ont été repris et développés le dimanche matin 22/01/2017 lors de la demi - journée consacrée à la Passe. »

C'est au tour de Marie Diebler de nous faire part de son travail et de son expérience au sein du bureau.

« Je suis là. C'était une première expérience pour moi, et comme disent les enfants, « si j'aurais su, j'aurais pas venu ».

Pour moi cela a été un DÉSASTRE. J'attendais un lieu où où on pourrait travailler, où les idées pourraient circuler, où il y aurait de la bienveillance. C'était sans doute naïf de croire cela.

Il y a eu un moment où je me suis demandée ce que je faisais là: je n'avais pas ma place dans ce groupe.

J'ai interpellé mes collègues en m'appuyant sur des faits : oubli de mon nom dans les mails, rendez-vous changés sans que je sois consultée, ce de manière répétitive.

Il m'a été dit en retour que c'est moi qui me tricotais des choses dans ma tête et qu'il ne devait pas y avoir de question de personnes. Bref, le DÉNI.

Il m'a été dit aussi qu'il ne fallait pas que je parle, que ce qui se passait dans le Bureau/Conseil ne devait pas en sortir.

Cela m'a renvoyé à des expériences personnelles. J'ai vécu un moment de sidération dont j'ai pu vite sortir par le SILENCE CHOISI. Comme une retraite, pour voir ce qui allait émerger.

J'ai pensé reprendre une tranche d'analyse car cela s'ajoutait à d'autres difficultés, et ça faisait un mauvais Millefeuille. Mais avec qui ? Impossible de décider. Et si je tombe sur un psychanalyste qui me dit : « Non, ce n'est pas cela », si je rencontre encore le déni...

Je suis même allée jusqu'à me demander si je pourrais continuer à être psychanalyste. Je ne me retrouvais tellement pas dans ce qui se passait, ce n'était pas aligné pour moi.

Au milieu de tout ça, j'ai continué à lire, à aller au cinéma, et surtout à pratiquer le yoga : et là aussi dans le silence, j'ai pu écouter mon souffle, reprendre. Etre centrée, trouver l'équilibre, rester en équilibre..

Puis des collègues analystes sont venus me parler et j'ai pu parler à mon tour. Cela a relancé quelque chose au niveau de l'analyse. Il pouvait y avoir de bonnes choses, des choses fécondes, lumineuses. Tout ça a repris forme humaine.

Pendant ces deux années où j'ai été correspondante de l'accueil, personne ne s'est présenté. C'est au moment où j'ai lâché prise, au moment où je pars, au moment où j'ai pu accueillir ce qui venait pour moi, puis être accueillie, qu'il y a eu deux demandes d'accueil, peut-être une troisième.

La question demeure: qu'est-ce qu'être psychanalyste ? Je m'interroge sur le fonctionnement d'une institution, d'un groupe. J'ai appris pas mal de choses. Maintenant la question se pose sur le mode de notre fonctionnement. Qu'est-ce qu'on en fait ? Cette question, nous l'avons travaillée à Caminantes et avons fait dans le Courrier une proposition autour de l'idée d'un collectif.

Avant de terminer, je remercie les collègues, qui, en maintenant leur position de déni, m'ont permis de pousser plus loin la réflexion sur le meurtre psychique. Et comme Romain Gary dans *La promesse de l'aube*, je remercie en les nommant ceux qui m'ont permis de rester un sujet : Estelle Denecé, Michel

Didierlaurent, Claire Colombier, Victor Han Lu, Martine Aïmedieu et Christine Roosen. »

*Discussion :*

Luc D. dit qu'il s'est demandé s'il ne se présenterait pas au bureau ?

Mais... vu la taille de l'association, un bureau est-il nécessaire ? Un président est-il nécessaire ? Pourquoi pas un cartel d'adresse tiré au sort comme bureau ? Jacques N. dit qu'il a été ému par ce qu'a dit Marie. C'est terrible de ne pouvoir redevenir analysant. Lui l'a pu, dans un moment où il avait des deuils à faire.

Claire C. tout d'abord regrette que la réunion ait commencé sans qu'on prenne le temps de dire qui, parmi les absents, avait « fait signe ». L'attention à chacun au un par un, c'est important. Elle précise aussi qu'en tant que responsable du Courrier, elle a anticipé la question du secrétariat, qui est organisé pour chaque demi-journée.

Elle dit ensuite que, si elle est restée aux Cartels, c'est pour les gens un par un qu'elle appréciait, qu'elle découvrait dans le travail et aussi parce qu'il y avait du vide au centre, espace pour créer, pour y mettre son grain de sel ou son grain de sable.

Elle fait écho à ce qu'a dit Luc et renvoie à ce qui est paru dans le précédent Courrier sur un mode possible de fonctionnement en collectif.

Pourquoi tous les membres ne seraient-ils pas membres du Conseil d'administration de l'association ?

Elle accepte de continuer à réaliser le Courrier, et demande que ce soit en tant que coordonnante du Courrier, qui travaille avec quelques autres et rend compte de son travail devant le collectif.

Albert S. remercie Marie et dit que cela fait écho en lui : qu'est-ce que je fous là ? en quoi ça me concerne.

Martine A.-L. évoque la bienveillance nécessaire et remercie Marie d'être ainsi sorite du silence.

Dominique LVB remercie les bureaux, elle qui n'a rien fait (sauf à l'I-AEP) et souhaite que l'on trouve une structure légère pour faire fonctionner un collectif.

C'est maintenant au tour des délégués I-AEP et Convergencia d'intervenir.

*Convergencia*

Christophe A. : « Le congrès de Madrid, organisé par des associations européennes, a été un succès, même si lors de du comité de liaison attendant, le positionnement de la FEP et les modalités de son retour dans Convergencia ont continué de poser question. En effet, les positions à ce sujet peuvent être divergentes entre certaines associations sud-américaines et européennes. Lors du dernier comité de liaison général (à Florianopolis en juin 2016) aucun.e délégué.e d'Europe n'a fait le voyage.

Sollicités lors du comité de liaison général de juin dernier, Dimpsy et le Cercle freudien se sont proposés pour organiser le prochain colloque de *Convergencia* qui aura lieu à Paris en juin 2017. Le CLF regroupe actuellement, Cercle freudien, Dimpsy, Analyse Freudienne, CCAF et Acte Analytique. »

Lucia I.-M.: « Il me reste une année mais je démissionne. Qu'est-ce que ce lien à *Convergencia*, comment l'association peut-elle s'y appuyer ? et que peut en attendre l'association en retour ? Il est important que ce lien vive, que l'on tente de créer des liens réels entre les associations ». Mais étant donné ce qui se vit dans notre association, est-il possible de continuer ? Moi, je ne le veux plus. »

Michèle S. : « Je suis moins pessimiste. Cela fait plus de 4 années que je suis investie dans *Convergencia*, autant au niveau des colloques, congrès et comités de liaison générale. Si cela amène à beaucoup voyager, les déplacements ne sont pas uniquement géographiques. La rencontre avec autant d'associations différentes fait surgir des questions nouvelles, sur le positionnement associatif mais aussi sur la politique de la psychanalyse.

La lettre envoyée par les *CCAF* et *Analyse freudienne* était une lettre ouverte, qui ne se présentait pas comme une pétition à signer. Qu'il n'y ait pas eu de retour des bureaux des associations n'est pas étonnant, mais nous savons qu'elle a trouvé écho parmi des délégués.

*Convergencia*, c'est aussi un réseau entre des associations qui choisissent de travailler ensemble : il y aura en juin 2017, à Reims, une rencontre organisée par Analyse Freudienne et des associations brésiliennes, dont APPOA. Nous y serions bienvenus.

(Je ferai suivre au plus tôt les informations nécessaires sur le thème, date, etc).

Aux *CCAF*, nous ne sommes plus très nombreux mais que viendrait signifier le repli sur nous-mêmes ? Nous avons des amis. Il faut saluer un travail remarquable avec *Analyse freudienne*. Il y a des positions communes malgré l'histoire, et je pense que nous partageons un socle commun ».

Christophe A. dit qu'il faut être présents en juin au CLG et demander une réponse à la lettre. Il veut bien sûr continuer à aller au CLF.

Michèle S. dit que le débat sur le lien de notre association à *Convergencia* ne doit pas se poser du fait de la difficulté du renouvellement des délégués. Il est tout à fait envisageable de se faire représenter par d'autres associations pendant un temps.

## *I-AEP*

Michel Didierlaurent : « Je vais parler de l'évolution chronologique de ma fonction de délégué à l'I-AEP. Il peut y avoir des distorsions des amnésies. Je vais tenter de parler depuis ce que j'ai subjectivé. C'est dans un vide, celui des dispositifs, que j'ai présenté sa candidature. Il y avait encore deux cartels de pratique mais leur arrêt a été édicté. La période de réflexion à mettre en place, ou certains cartels évoqués – comme celui sur l'histoire institutionnelle - n'ont pas été mis en place. C'est donc dans ce vide qu'est venue ma candidature, sorte d'appel à pouvoir travailler avec d'autres.

Dans un premier temps, j'ai été un écouteur attentif et attentiste et ai constaté une certaine confusion née de l'hétérogénéité.

A L'I-AEP il y a maintenant des statuts écrits, un texte référentiel qui peut être discuté.

Si les statuts sont écrits, les coordinations, elles, sont du registre de l'oral.

L'entrée de l'Italie a été un événement majeur pour l'I-AEP. Ce qui occupe le devant de la scène, c'est la question de la psychanalyse laïque.

Pour les CCAF, il s'agit de relancer les dispositifs mis en panne à un moment .

Une question lancinante pour moi : la place de cette AG quant aux décisions.

Quand je quitterai ma fonction de délégué, cette question continuera à cheminer. »

Martine A.-L. parle des séminaires qui ont eu lieu, des interventions faites dans ce cadre par Michel et elle-même. Elle insiste sur l'importance du projet d'un Institut européen de psychanalyse en renvoyant aux textes de G. Sias, F. Quesito et J. Nassif parus dans le précédent Courrier.

Elle dit que le travail des délégués n'est pas facilement transmissible et que c'est dommage qu'ils n'aient été que deux.

*A suivi une discussion que les notes ne permettent pas de restituer. Que l'absence de traces écrites soit pour ceux qui sont intervenus dans cette discussion une occasion pour s'exprimer dans le prochain Courrier.(C.C.)*

## VOTES DES RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

Pour le rapport moral, 23 pour et 6 absntentions (ou 24 et 5 ??). Un certain flottement car on a compté les correspondants qui n'ont pas voix délibérative.

Claire C. explique que sont abstention est en fait un refus de vote car cela n'a pas de sens de voter sur la parole d'une personne.

Quitus au trésorier à l'unanimité des présents et représentés.

## Compte-rendu de l'après midi du 21 janvier

1) L'assemblée reprend avec la reprise de la discussion du matin à propos d'un point mis à l'ordre du jour par le bureau sortant.

La signature de l'association peut-elle être engagée par un délégué, sans que le bureau en soit préalablement informé, et en vertu du caractère "non-lié" de la décision prise donc par ce délégué, au départ en son propre nom ?

C'est la question du pouvoir non-lié de ce délégué qui semble faire problème, surtout si la fonction du bureau se voit réduite à n'être qu'une instance administrative.

Un lapsus de Lucia mérite ici d'être relevé : « Bertrand disait que le bureau est une instance administrative. Je suis entièrement en accord avec lui ! » (pour en désaccord, évidemment)

Michèle Skierkowski résume la question de fond qui est posée là à une sorte de typologie du délégué qu'elle retrace : il y a le délégué qui ne se sent pas en position de prendre une décision à l'Inter-Associatif (c'est bien de ce cadre qu'il s'agit), sans en référer à son instance dirigeante, et celui qui la prend en toute confiance.

Michel Didierlaurent, le délégué en question dans le cas d'espèce, rappelle qu'il s'agissait d'accepter dans une certaine urgence de soutenir la lettre rédigée par le Président de l'I-AEP et adressée à l'Assemblée Nationale à propos de la proposition d'amendement du député Fasquelle, concernant les soins à accorder aux autistes et recommandant de leur éviter la psychanalyse, considérée comme pouvant leur être néfaste.

« J'ai trouvé que la lettre était bien pensée, bien tournée et j'étais d'accord quant au fond. L'approbation de cette lettre allait de soi et je n'ai pas pensé à toi (la présidente) pour poser mon acte. Le mail, que j'ai envoyé sans arrière-pensée aux collègues et où j'ai employé cette expression de caractère délié de mon acte, concernait cet instant-là et anticipait l'après-coup favorable que vous y donneriez. »

Tout le monde se demande alors, selon une expression drôle qui a été employée, pourquoi il en est « fait un fromage après le dessert ».

Tout ce pataquès semble dû à un certain carambolage dans le temps entre des mails envoyés et reçus, qui a été encore accentué par le fait que la lettre en question – et dont Albert Maître souligne qu'elle a eu son effet à l'Assemblée, puisque la proposition d'amendement a été retirée – n'avait pas été publiée sur le site, tant et si bien que Michèle S. a pris l'initiative de l'envoyer en Newsletter.

Elle souligne l'importance que peut avoir le fait, dans ces cas-là, de s'adresser à son député et de lui demander d'appuyer à l'Assemblée une requête de ce type. Albert M. souligne le fait que le député Fasquelle avait un ton suffisamment paranoïaque pour se voir désavoué par son propre camp, mais que nous ne sommes pas à l'abri de ce qui s'est passé en Italie et maintenant en Belgique, où la psychanalyse est complètement assimilée à la psychothérapie et où

l'exercice de ce soin se voit pratiquement interdite à quiconque n'aurait pas fait patte blanche, en s'inscrivant à l'ordre des médecins ou des psychothérapeutes.

2) On retourne à l'ordre du jour qui concerne le vote aux fonctions de "coordonnants" qui sont toutes déclarées vacantes, aucun de ceux qui exerçaient la fonction ne pouvant ou ne voulant s'y représenter. Puis, selon nos statuts, ils sont censés choisir en leur sein le Président et le Trésorier, nécessaires à l'inscription du renouvellement de l'association à la banque et à la préfecture.

Claire C. souligne tout de suite qu'il serait important de dissocier les rôles qui peuvent être qualifiés de "techniques" de chacun de ces coordonnants (dont la liste est précisée : accueil, passe, cartels, site et courrier, et n'est pas close) et les postes obligés par les statuts de la Loi de 1901.

Lucia, la présidente sortante, rappelle que c'est le président qui est responsable juridiquement, au pénal comme au civil.

Michèle propose, étant donné notre petit nombre, un dédoublement de chacune de ces fonctions et leur désignation, non plus par élection, mais par tirage au sort.

Claire C. (se) demande si ne serait pas nécessaire une période d'intérim, pour sortir de la crise dont tous les prémices sont présents dans l'épisode qui vient juste d'être relaté, afin de repenser complètement l'administration de notre association par de nouveaux statuts.

Albert M. souligne alors qu'il ne suffira pas de changer ces statuts pour que des candidats se présentent et insiste sur la nécessité que des personnes s'engagent à bien vouloir prendre la relève des partants.

Bertrand P. propose d'envisager que le seul changement à adopter pourrait consister à déclarer que nous sommes tous au C. A. et donc officiellement "coordonnants", et qu'il suffirait de désigner en notre sein les deux fonctions nécessaires pour l'inscription à la Préfecture, afin de continuer sans rien changer d'essentiel aux statuts.

Albert S. souligne alors que toutes les décisions devraient être prises par l'ensemble des membres et Albert M. qu'un minimum de cadre et d'organisation est nécessaire si l'on veut continuer à fonctionner sans trop se défilier.

Jacques N. essaye d'énumérer les raisons qui permettraient de penser que le pari que ça puisse continuer soit soutenu. Ce qui serait à changer, c'est le fait que les gens qui sont au bureau, alors qu'ils rendent de distingués services, récoltent pourtant en récompense une bonne dose d'agressivité, comme si nous laissons jouer, sans nous en apercevoir, la haine sociale qui nous traverse.

Claire C. préconise dans cet esprit que nous commençons par bien préciser quelles sont les tâches minimales auxquelles l'organisation de notre fonctionnement nous soumet et de voir s'il y a des gens qui veulent bien les prendre en charge, sans nous préoccuper pour le moment de qui va nous représenter juridiquement dans la société.

Luc Diaz nous invite à méditer dans ce contexte le mystère de l'Incarnation dans la religion chrétienne, en faisant remarquer que l'incarnation du titre de Président n'est pas toujours évitable et qu'elle peut fort bien avoir des effets sur le corps de celui ou celle qui s'y voient nommés.

Estelle Denecé souligne à son tour qu'on aurait tort de passer à côté d'une chose fort importante dans ce même contexte : « Je voudrais parler de la Trouille ! Comment peut-on ne pas se demander si on va arriver à incarner justement cette fonction ? »

Arrivés en ce point, tous les membres de l'assemblée semblent tomber d'accord pour confier chacune de ces fonctions à ceux qui voudront bien les assumer, sans plus se soucier du mode de désignation par élection ou tirage au sort

3) Les postes de *coordonnants*, tels qu'ils se voient rapidement pourvus :

a. *Coordonnant de l'Accueil* : Marie Diebler continuera de l'assumer, Jacques Nassif se propose pour la seconder.

b. *Coordonnant de la passe* : Jean-Michel Darchy continuera aussi de remplir cette fonction, mais il sera secondé par Claire Colombier pour recevoir à Paris ceux qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'en Avignon.

c. *Coordonnant au Courrier* : Claire Colombier accepte de continuer à en assumer la responsabilité, se désignent pour participer à divers titres à la réalisation du Courrier et de la plaquette Contacts: Albert Santelli, Isabelle Dufresnoy et Marie Diebler.

d. *Coordonnant du Site* : Bertrand Phésans reste administrateur du site, Claire Colombier devient aussi administratrice (mise en ligne du Courrier). Luc Diaz (que Bertrand appelle son « ange gardien ») consent à assurer une aide technique si nécessaire. Michèle Skierkowski, précédente coordonnante, déplore que le site ne soit pas suffisamment alimenté et renouvelé pour manifester que l'association est bien encore en vie.

e. *Coordinant des groupes au travail, des journées des CCAF et des AG* : Bertrand Phésans continuera aussi de s'occuper de la réservation des salles et de signaler l'existence des cartels, de quelque type qu'ils relèvent, et auxquels il tentera d'insuffler un peu de vie.

Jacques Nassif souhaite, par exemple, réfléchir avec d'autres sur la communauté que pourraient former les analysants, qui est "inavouable", car ils ne se connaissent pas entre eux, mais dont la présence et le rôle pourraient être décisifs, si on parvient à lui faire prendre corps d'une façon ou d'une autre, pour éviter le marasme dans lequel peuvent plonger les associations d'analystes où aucun analysant n'est évoqué comme pouvant avoir son mot à dire.

4) Les *délégués* :

a. À l'*Inter-associatif européen de Psychanalyse* : Martine Aïmedieu et Michel Didierlaurent, actuellement secrétaires de la coordination en cours, continueront le travail, mais s'adjoindront à eux : Marie Diebler, Jacques Nassif et Christine Roosen.

Est soulevée à leur propos, au moins pour les non-parisiens, la question du défraiement, et non seulement pour les quatre coordinations annuelles, ce qui est acquis pour les non-parisiens, mais aussi pour les deux Séminaires, surtout quand ils se déroulent à l'étranger. La question n'a pas été vraiment tranchée.

b. À *Convergencia*, Christophe Amestoy veut bien continuer à "faire le lien", surtout au Comité de Liaison Français, et Michèle Skierkowski serait partante pour continuer à nous représenter aux réunions du Comité de Liaison Général et aussi aux colloques et congrès qui les accompagnent, surtout quand, un an sur deux, ils se déroulent aux Amériques.

4) Toutes les tâches correspondant aux fonctions que devraient remplir les coordonnants et délégués se voyant pourvues, il ne semble faire aucune difficulté à ce que se désignent des volontaires pour occuper les fonctions, encore vacantes, de Trésorier et de Président.

a. *Trésorerie* : Michel Didierlaurent accepte de reprendre les comptes dont Christophe Amestoy veut à tout prix se voir déchargé, s'en occupant, souligne-t-il, depuis trois ans maintenant. Il sera secondé en cette tâche de Trésorier par Isabelle Dufresnoy qui veut s'y former aussi.

b. Quant à la fonction de *Président*, elle sera assumée, de la façon la plus formelle, par Bertrand Phésans qui veut bien prêter son autorisée signature d'expert auprès du symbolique, pour parapher la plupart des actes que notre assemblée lui aura collégialement demandé de signer, au cas où nous nous montrerions capables, à l'occasion, d'en poser.

c. La prochaine A.G. est fixée au samedi 17 juin, si rien ne contrevient à la promulgation et à l'acceptation par tous nos membres de ce significatif résultat.

Notes prises par Jacques Nassif et rédigées par ses soins

*COMPTE-RENDU DE LA SESSION DE L'AG DES CCAF DU  
22-01-2017 CONSACRÉE À LA PASSE*

Le Coordonnant de la Passe fait part des difficultés pratiques d'organisation du dispositif. Les membres du jury potentiel sont en nombre limité et dès lors que certains ne peuvent se libérer pour une date déterminée, il devient difficile de constituer un jury. JMD fait alors appel à des collègues membres d'associations de l'IAEP. Il demande s'il ne conviendrait pas d'effectuer une modification des statuts afin de prolonger le mandat des membres du jury potentiel afin de pouvoir pallier ces difficultés. Cette proposition demandera à être voté en AG statutaire. En attendant, il est encouragé à user du recours à des collègues d'autres associations et aux collègues ayant déjà accomplis leur mandat de deux ans.

JMD fait part de contact avec des collègues d'autres associations pratiquant ou non la Passe et qui semblent intéressés par le dispositif des CCAF. Il est encouragé à les poursuivre afin d'étendre notre collaboration avec d'autres associations. Toutefois il apparaît une différence entre les associations dans la fonction du dispositif de la Passe quand celui-ci nomme à un titre institutionnel ou pas avec ses incidences sur le lien social associatif.

Est abordé la question des passeurs. Selon les statuts, leur fonction ne doit pas excéder deux Passes mais cette limite peut se trouver dépassée si des circonstances l'imposent. Il est alors évoqué la nomination des passeurs. Les statuts permettent qu'un passeur puisse être désigné par un analyste en dehors de la situation habituelle qui est celle d'un analysant lui-même en cours de passage à l'analyste. Il est évoqué aussi que toute personne participant au dispositif puisse en occuper les différentes places. La lecture des statuts nous apprend qu'un passant puisse choisir ses deux passeurs, ce qui nous étonne puisque cela reviendrait à une certaine cooptation. Il est décidé de revoir les statuts à l'AG de juin afin de les adapter à la situation présente.

Après ces questions sur la pratique du dispositif un débat s'engage sur la transmission de l'expérience.

Il est regretté que nous n'ayons pas de retour des passants et des passeurs sur leurs expériences du dispositif. Jusqu'à présent les membres des jurys étaient tenus d'en faire part tous les deux ans. Dans les faits cela s'est réalisé lors d'un séminaire I-AEP sur la Passe où tous les participants au dispositif ont pu s'exprimer.

Certains expriment leur souci que le dispositif puisse permettre au passant de pouvoir s'exprimer et transmettre son expérience. D'autres, à cette occasion font part de passes où le coordonnant ne parvient pas à relancer le jury. Se pose alors la question de constituer un nouveau jury et une nouvelle passe. Situation exceptionnelle mais qui doit demeurer possible bien qu'une passe puisse se conclure sur une butée. Ceci dit la Passe n'inclut-elle pas la confrontation à l'absence de garantie d'être entendu et à l'inconsistance de l'objet ?

Ces questions méritent des développements qui font partie de la transmission de l'expérience, à cette fin le projet d'un séminaire IAEP sur la Passe est décidé pour les 2 et 3 juin 2018.

Dans cette perspective une journée de travail préparatoire aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril, le lieu sera communiqué prochainement.

Notes prises par Albert Maître et rédigées par ses soins.

## *APRÈS - COUP DE L'AG « APRÈS - COUP DE L'AGIR »*

Y en a-t-il eu des coups lors de cette Assemblée générale dont tout le monde se réjouit qu'elle aboutisse à des promesses de mise au travail. Je dis promesses, car mon expérience dans ce dernier cartel de délégation à l'Institutionnel, c'est que les trois AG que nous avons organisées avaient produit des promesses de travail également. Il a continué d'exister des groupes de travail mais qui n'ont pas donné le sentiment qu'il s'agissait de mise au travail au sens où nous pourrions le dire d'une mise dans le jeu, d'une mise pour un pari. Rien n'a été misé dans la mesure où il n'y a pas eu d'inscription dans un retour à notre association. Pas de mise risquée or c'est ce risque qui nous rend vivant. C'est à mon avis là que se trouve l'origine de cette énergie non utilisée qui, non métaphorisée, se retrouve circulant de façon agressive et destructrice au décours de la vie des CCAF depuis au moins cinq ans. Les seuls Cartels qui ont fonctionné dans l'esprit avec une mise, ce sont finalement les « cartels des deux derniers et différents bureaux ».

Heureusement en parlant avec quelques historiens de la vie des CCAF j'ai été content d'apprendre qu'il y avait eu d'autres traversées du désert et que nous existions quand même aujourd'hui. Pourtant il est vrai que, pour l'instant, je ne suis pas trop confiant dans les promesses que nous nous sommes faites lors de cette AG dans des formes que nous tentons d'inventer pour faire vivre l'esprit des CCAF. Peut-être que j'aurai, que nous aurons la surprise d'un élan retrouvé. Je l'espère...

Mais mon expérience au CCAF ou dans d'autres institutions c'est qu'il y a toujours UN qui sollicite les autres du groupe, qui prend l'initiative de demander quand et où l'on se retrouve pour une séance de travail. UN leader, un chef, un maître, un président. Ce dernier au moins est élu et pour une période limitée ce qui borde son pouvoir... Dans les deux bureaux dans lesquels je me suis trouvé au travail c'est comme cela que j'ai perçu le rôle des présidents comme des membres qui prenaient l'initiative de nous rappeler nos engagements en particulier en recevant avec nous « les non-retours de nos dispositifs en attente » et en pensant quand même les perspectives à proposer à l'ensemble ensuite. Pour cela plutôt que de montrer du doigt Lucia, je voudrais la remercier pour l'énergie qu'elle a déployée pour nous solliciter, nous les membres du bureau et, par relais, les membres des CCAF.

Alors les coups oui il y en a eu pendant cette AG en premier lieu quand nous, les membres du bureau, n'avons pas soutenu Lucia au moment où les abstentions ont été exprimées à propos du rapport moral. On pouvait se demander à ce moment-là, au moment où je décomptais les votes, pourquoi

nous venions de voter, encore pris par l'idée de légalité de notre fonctionnement. L'introduction à notre AG prononcée par Lucia, nous l'avions voulue avec elle et pour tout le reste, tout ce qui avait été proposé pendant ces deux années, nous en étions partie prenante également. Nous n'avons pas exprimé notre soutien, nous n'avons pas résisté non plus aux voix qui se sont élevées un peu trop fort à mon goût pour que nous passions à autre chose, aux autres promesses de mise au travail que nous nous sommes faites ensuite et qui seront, à mon avis, parasitées par ce silence bruyant. Si nous ne prenons pas un temps pour redire cela en assemblée, si nous ne questionnons pas le sens de ces abstentions exprimées à l'occasion d'un vote pour le moins confus.

J'ai tenté de le dire mais l'écrire nous permettra sans doute de mieux l'entendre ; ce qui a changé à l'occasion de cette AG, c'est qu'un plus grand nombre de membres semblent (en tous cas sur le papier comme diraient les commentateurs sportifs) s'impliquer dans la vie des CCAF, et ce n'est pas qu'auparavant, une présidente se soit prise pour une présidente... Désormais il nous faudra jouer le match, réaliser le pari.

Christophe Amestoy

## *PENSÉES D'APRÈS A.G.*

Ayant, en tant que coordonnante du Courrier, reçu et lu le texte de Christophe Amestoy avant de me mettre à écrire, je commencerai mon propos en y faisant écho.

D'abord à ce « soutenir ce que nous avons décidé ». C'est vrai, si les responsabilités ont été rapidement prises, il nous reste à faire le travail auquel nous nous sommes engagés. Et notamment à poursuivre la réflexion sur un nouveau mode de fonctionnement, dont il sera peut-être nécessaire d'inscrire quelque chose dans les statuts, lors d'une AG extraordinaire en juin.

### *COLLECTIF/ASSOCIATION*

Nous n'avons pas eu, je n'ai pas eu, le bon réflexe, lors du « vote » du rapport moral. Ce qui nous a manqué, c'est d'opérer à ce moment-là la distinction entre « collectif » et « association ». S'il faut au niveau de l'association, un vote de ce « rapport moral », au niveau du collectif, cette appellation n'a pas grand sens et le vote est bien sûr inutile. J'ai ébauché cette distinction en expliquant ma position : « Ce n'est pas une abstention, c'est plutôt un refus de vote, cela n'a pas de sens de voter après avoir écouté Lucia. Il était tout aussi impossible de voter sur ce qu'a dit Lucia qu'il l'aurait été de voter sur ce qu'a dit Marie. Il y avait seulement une parole à accueillir et le cas échéant à questionner. » Une manière de concrétiser cela aurait été de proposer de voter à l'unanimité ce rapport, pour satisfaire aux exigences peu contraignantes au demeurant de la loi 1901, et par ailleurs, de prendre la parole pour réagir à ce qui était dit. Ce n'est pas ce qui s'est passé.

Il nous faudra apprendre ce fonctionnement en collectif pour autant que nous le soutenions et organiser autrement ce que nous appelons nos A.G. Nous aurons à instituer un temps de réunion du collectif où les coordonnants rendront compte à tous de leur travail, proposeront à la réflexion de tous une évolution de nos outils et modes de travail et où les responsabilités pourront se remettre, se prolonger ou se transmettre.

L'A.G., elle, du coup beaucoup plus courte, viendra traduire en termes correspondants à ce statut d'association loi 1901, officialiser certaines de ces décisions et porter aux votes des rapports qui auront déjà été débattus et pourront d'ailleurs être succincts, l'essentiel étant ailleurs. Il serait intéressant d'ajouter au rapport financier et au rapport moral qui indique la « couleur » de l'année écoulée, un rapport d'activités, que notre nouveau « coordonnant du collectif/ président de l'association » devrait avoir les moyens de faire si nous le tenons informés des groupes au travail dans les différentes régions.

Il nous manque dès lors un coordonnant, celui qui, de manière tournante, prendrait en responsabilité la préparation de la réunion du collectif, en lien avec le coordonnant du collectif qui lui aurait en charge la préparation du temps

d'A.G. Car l'ordre du jour d'une réunion de collectif ne peut se construire que collectivement en demandant à chacun les points qu'il souhaite porter à cet ordre du jours en dehors des rapports de chacun des coordonnants.

Et ce coordonnant pourrait s'associer un coordonnant du secrétariat qui organiserait la prise de notes et la coordination des compte-rendus.

Inutile de développer plus. Vous aurez perçu qu'il y a à penser autrement, à sortir de nos pantoufles pas si confortables que cela d'ailleurs, pour marcher d'un nouveau pas, auquel nous pouvons souhaiter souplesse et ressort.

### *ASSOCIATION DE PSYCHANALYSTES OU DE PSYCHANALYSE*

Je voudrais maintenant sous ce titre faire écho à la proposition de Jacques Nassif de « faire venir nos ? des ? analysants dans notre association. »

La version « accueillir NOS analysants » soulève pas mal de questions que je ne développerai guère ici mais qui sont à travailler.

Serais-je restée aux CCAF si mon analyste n'en était pas parti très peu de temps après mon arrivée, et à un moment où je n'étais pas encore inscrite dans le dispositif sur la pratique (il m'a fallu attendre 18 mois) ?

Pour qu'une telle éventualité se réalise, quelle fin d'analyse ? et peut-être aussi quel dispositif de la passe ? Quand parlerons-nous vraiment ces questions ?

Que pourraient bien venir faire dans notre association des analysants dont la cure ne débouche pas sur le passage à l'analyste ? Cela rejoint ce que je vais dire dans la suite.

Si l'on prend la version « accueillir DES analysants », cela est prévu aux CCAF, par l'existence même de la catégorie de correspondants. Voici ce que dit le site à ce sujet :

*Par ailleurs, toute personne intéressée particulièrement par l'analyse freudienne, qu'elle en soit praticienne, ou pas, peut être informé(e) et prendre part aux activités des C.C.A.F. en devenant "correspondante".*

Il est seulement dommage que cette phrase se trouve dans la rubrique *Activités*, tout en bas de la page si on prend la peine de la dérouler. Comment diffuser plus largement cette possibilité ?

Dans les premiers cartels auxquels j'ai participé avant même de devenir membre des CCAF, ces cartels « LIRE » et « ÉCOUTER », il y avait une majorité de personnes, non praticiennes de l'analyse, mais ayant fait une analyse et ayant, pour celles avec qui j'ai directement travaillé, des pratiques où se posait pour elles la question de la prise en compte de l'inconscient dans un cadre autre que celui de la cure: orthophonistes, conseillers d'insertion, chargés de bilan de compétences, directeurs de maisons de retraite, soignants, enseignants, formateurs etc.

L'adresse du travail de ces cartels était l'assemblée des participants, à laquelle étaient aussi proposées des séances de travail avec des intervenants extérieures.

Cela rejoint la proposition qu'a faite Bertrand Phésans sous le nom de « cartels d'incidence ». Comment pourrions-nous diffuser cette proposition pour qu'elle suscite l'inscription de telles personnes ?

Le projet de Patricia Philippot, finalement inscrit dans une association qu'elle a créée, tout en faisant se rencontrer les arts et la psychanalyse, accueille des analysants ayant des pratiques artistiques. Ceux qui, davantage que moi, ont participé aux soirées pourraient témoigner - dans le Courrier ou lors de nos échanges en plénière - de l'intérêt et des éventuels écueils de ce dispositif.

Un écueil pourrait être de compter sur ces analysants, sur les passants, sur les autres associations ou les dispositifs interassociatifs, pour trouver un nouvel élan. Nous sommes tous des analysants, traversés par des questions qui peuvent se partager, si nous nous parlons vraiment, si nous faisons l'effort d'entendre quelle langue parle l'autre, comme c'est notre tâche quotidienne d'analyste.

Travailler à nous penser comme un collectif de travail de l'analyse freudienne ne peut que nous aider à y aller chacun de notre mise pour que l'association soit vivante, et attractive pour d'autres. C'est aussi le seul moyen de sortir de qui aurait pu prendre des allures de duel, en repensant une à une toutes nos institutions.

Claire Colombier

Le 5 février 2017 au matin, avant d'aller jouer en concert avec d'autres et pour d'autres du piano et de la clarinette.

## PEU DE TEMPS APRÈS UN DÉBAT QUI N'A PAS EU LIEU

Peut-on saisir l'histoire d'un film si l'on ne visualise que la scène finale ?

Chacun en fera son interprétation bien sûr, mais elle sera tronquée du tricotage subtil de chaque scène qui aura participé à la construction de l'histoire et à son déroulement.

La scène finale du film de Kirill Serebrennikov : « *Disciple* » est saisissante d'exemplarité quant au pouvoir de renversement d'une situation qui peut aller jusqu'à figer la pensée et faire exister le mensonge par la rumeur.

*Une enseignante de lycée vient de se faire éjecter de son établissement avec une violence inouïe. Elle aura passé des heures à se questionner, à penser comment faire pour atteindre l'esprit de son jeune élève tombé sous l'emprise de l'idéologie religieuse. Dans le lien ambivalent à son égard, il l'accuse publiquement d'attouchements sexuels. Tous les présents, y compris son compagnon, la condamneront. Horrifiée, elle court vers sa salle de classe et dans un acte de résistance, cloue au sol chacune de ses chaussures qu'elle remet. Elle ne bougera pas de sa position quoiqu'il arrive, c'est sa maison.*

Je fais le choix, contre l'avis de Christophe Amestoy, de ne pas vous faire part de certaines scènes marquantes qui ont contribué au clivage irréparable d'un Bureau qui n'a cessé de fonctionner sous tension. Pourquoi ce choix ? Parce qu'il y a des situations, j'insiste, qui exigent discrétion et confidentialité comme peut l'être tout ce qui concerne une demande de passe et les dérapages lorsqu'elle n'est pas accueillie dignement. Ou encore les agissements abusifs, les messages diffusés au grand large au-delà même de nos frontières, le vent en aura amené jusqu'à mon lieu de travail !, contenant des propos méprisants surtout envers celle qui se trouvait en fonction de présidente, place que personne ne voulait occuper depuis longtemps. Et pour cause, puisque c'est à ça que servait cette figure dans notre association, à projeter sur elle le malaise collectif.

Mais tout au long du film, il y a eu le jeu actif fortement destructeur de plusieurs acteurs et l'adhésion complice d'autres. Cela jusqu'à la scène finale, où il s'agira, en cherchant à détruire la figure du président, du lynchage de celle que la rumeur aura condamnée d'avance.

Il m'a fallu du temps pour saisir ce qui m'a fait violence lors de cette AG. Les coups de voix bien sûr dont certains savent se servir, pour mieux se détourner d'un argument à soutenir, ou encore, pour s'exercer dans le pouvoir de réussir à fermer des bouches. Où sont donc les Maîtres ? Et ceux qui les vénèrent ?

Fatiguée d'entendre des propos excessifs sans nuance ni considération pour toutes les tentatives insistantes, que plusieurs d'entre nous avons déplié au Bureau, jusqu'à faire le voyage uniquement pour accueillir le malaise, et nous retrouver confrontés à l'absence et sans réponse à nos appels. Ma tendresse devant la répétition rencontre ses limites devant la mauvaise foi, et le maintien d'une position figée dans la plainte irréparable, qui n'interroge en rien sa part de responsabilité. J'ai entendu tout de même, que l'on crie la surdité des analystes, et que le réconfort serait à trouver du côté des mystiques, ce qui me laisse pensive.

Mais c'est surtout de n'avoir pas pu déplier l'argument sur lequel s'appuie mon désaccord, interrompue que j'ai été par les vociférations complices, qui m'a violentée.

Désaccord sur un point qui a eu déjà des répercussions destructives sur une politique d'association soutenue dans le passé à l'I-AEP. Conforter la position d'un "*pouvoir non lié*" des délégués alors que certains en font usage parfois depuis vingt ans, avec peu de lien et de transmission avec leurs associations, ne permettra pas, je le crains, le réel engagement des associations à une politique *Inter*. Encore moins si ce "*pouvoir non lié*" des délégués s'appuie sur l'hypothèse d'avoir affaire à l'autoritarisme des Bureaux ou des petits chefs des associations et donc d'avoir à s'en méfier. Cela ne fait que creuser le clivage. Je serais restée dans l'incompréhension de cette formule ainsi que de sa visée, d'autant que son auteur n'a pas eu besoin de s'en expliquer.

Dans l'espace *Inter*, j'ai soutenu, au nom de notre association, et avec d'autres, une position qui visait à créer du lien entre les associations et non pas à pérenniser un groupe de délégués. Telle a été mon insistance dans la transmission, qu'elle a dû contribuer, on le reconnaîtra peut être, à ce que d'autres dans notre association s'intéressent à l'I-AEP aujourd'hui. Dans le passé j'avais soutenu dans un texte la nécessité du roulement des délégués.

Mais l'on aura réussi à me faire taire en me coupant la parole en plein développement. Mon désaccord a été assimilé à la haine, ce qui est réducteur et méprisant à l'égard de toute pensée, et pour cette fois-ci, à l'égard de la mienne.

Outrée par l'abstention silencieuse qui autorise.

Je me suis aperçue plusieurs fois, et encore rudement à cette AG, comment l'on éteint le désaccord sans lui donner une chance de s'appuyer sur lui pour avancer. Les arrangements s'organisent par mails ou dans les couloirs et l'on détourne le conflit d'idées pour en faire une histoire de personnes. Se coller pour couper une tête est plus facile que de soutenir l'opposition d'idées.

Sous le tranchant du désaccord de ce mode de fonctionnement collectif, et ne me retrouvant plus ni dans l'esprit, ni dans ce que se fabrique aujourd'hui aux *CCAF*, je me désengage de mon inscription associative maintenue durant vingt-quatre ans.

Je suis reconnaissante envers les *CCAF* pour tant d'expériences partagées, je n'oublie pas la place que cette *adresse* a occupée dans ma pratique et dans ma vie.

Je remercie profondément les quelques-uns, qui m'ont témoigné leur confiance et leur amitié.

Je retourne dans ma maison où j'ai cloué mes chaussures, où je retrouve mon amour pour la psychanalyse et le désir qui lui reste fidèle.

*Lucia*

*Montpellier le 5 février 2017*

## *ÉPILOGUE : QUE S'EST-IL DONC PASSÉ ?*

Alors que notre assemblée était visiblement marquée au départ par les tranches inquiètes que pouvaient tirer les uns et les autres, elle s'est terminée comme après le ouf d'une sorte de détente et comme si la crise de désaffection à laquelle nous pouvions assister et qui aurait conduit à Dieu sait quelle fin en quenouille, était surmontée.

Je crois que nous pouvons l'attribuer au lapsus révélateur qui aura échappé à notre ex-présidente dont on peut vraiment dire qu'il est passé d'une faille de sa compétence linguistique à la performance qui en a fait un acte de l'assemblée elle-même.

Je le rappelle : "Bertrand disait que le bureau est une instance administrative. Je suis entièrement en accord avec lui", lui a-t-il échappé, alors qu'elle voulait dire : en désaccord ! Eh bien, c'est par le biais d'une prise en acte de ce lapsus que nous sortons de la crise, je voudrais ici le souligner.

Mais je voudrais faire remarquer que nous ne sommes pas les seuls. Partout où le pouvoir signifie vraiment quelque chose : dans les entreprises, petites ou grandes, partout où il engendre une hiérarchie plus ou moins pesante, partout cependant où la part manageriale, comme on s'exprime, qui essaye de se faire gant de velours, alors que la main est de fer, cherche hypocritement à se faire oublier, en déléguant tous les problèmes humains (sic) que l'exercice de son pouvoir engendre, à ce qui est travesti en "direction des ressources humaines", le Président Directeur Général se voit actuellement conseiller de jeter le lest qui consiste à passer du côté de ce qui se profile comme étant, suivant le nouveau syntagme inventé, des "entreprises libérées".

Pour de plus amples détails, allez voir dans Google, au nom de Isaac Getz, le promoteur du concept d'entreprise libérée, de quoi il en retourne au juste. L'idée, si je l'ai bien comprise, est que l'exercice direct d'une autorité, non éclairée par la compétence de celui qui est vraiment à la tâche, est contre-productive et que laisser de la marge à toute prise d'initiative qui se verrait assumée dans l'intérêt de l'entreprise est de loin préférable à toutes les petites satisfactions qu'offre encore l'exercice d'un pouvoir pyramidal, quand il se voit encore respecté.

Il s'agit donc d'une révolution qui n'est nullement inspirée par la colère ou le mécontentement de la base, souffrant de se voir injustement traitée comme une courroie de transmission du pouvoir central, mais par la tête elle-même. Et ça marche ! Toute une pléiade de petites entreprises s'y mettent bien évidemment, mais même aussi des grosses, comme, aux dernières nouvelles : Michelin, Airbus, Décathlon, la Maif...

Or n'est-ce pas exactement ce qui s'est passé chez nous où le pouvoir reste évidemment encore plus symbolique que dans des entreprises où il y a des sous

à gérer et où c'est la compétitivité et l'instrument de production qui est à défendre avant tout, sous peine de se voir éliminé du paysage économique.

La question intéressante que soulève cette mue des entreprises concerne évidemment la définition du pouvoir, de ses prérogatives, de son mode d'exercice, de son "incarnation" inévitable ou indispensable, mais obnubilante et illusoire, "le facteur humain", premier capital, comme disait l'autre, ou la "ressource humaine" ne pouvant plus être vraiment gérés, comme si l'on avait seulement affaire à de la force de travail, voire carrément à de la marchandise.

Nous sommes suffisamment au courant de tous les problèmes engendrés par le travail dans la société d'aujourd'hui au travers des nouvelles demandes d'analyse que nous recevons et où le travail (ou son absence) occupe exactement la place qu'occupait, il y a peu encore, la jouissance sexuelle (ou sa carence).

Or il est bien patent que dans notre association actuelle, c'est bien une absence de travail qui fait problème, qu'il s'agisse des demandes d'analyse qui se font plus rares et qui nous laissent du temps libre, ou du travail en commun, sous forme de cartels ou de groupes de réflexion et d'enseignement.

Maintenant que nous nous sommes "libérés" d'une présidence, supposée prendre les initiatives susceptibles de nous remettre au travail ensemble, que les tâches de son fonctionnement habituel sont assumées par ceux qui s'y sont engagés, les exerçant déjà ou manifestant leur intérêt pour une continuation de notre association, maintenant que nos divers "coordonnants" reconnus par l'Assemblée n'ont même pas prévu d'avoir à se réunir ensemble pour former un "bureau" ou un "conseil" et que nos Président et Trésorier se veulent uniquement confinés dans l'exercice de tâches administratives, que nous restet-il à faire ?

C'est la question qui devrait se poser à chacun, me semble-t-il. Dans quelle mesure nous emparerons-nous, un à un, du pouvoir de l'initiative, maintenant que nous n'avons plus affaire à un pouvoir hiérarchique et contrôleur ? Et sommes-nous disposés à redonner vie à ce lien social qui s'est jusqu'ici appelé Cartels Constituants ?

J'attends impatiemment la suite que nous saurons donner à cet acte d'interprétation collective du lapsus de Lucia, dont on pourrait penser qu'elle nous a, pour une première fois, tous mis d'accord.

Jacques Nassif

## À PROPOS DU SITE

Lors de l'A.G., Michèle Skierkowski a insisté à juste titre sur la nécessité de tenir à jour le site et aussi de mettre les textes à leur juste place. Elle a ainsi souligné que des documents étaient placés dans les actualités alors qu'ils auraient leur place dans la rubrique *Lire, écouter, voir*.

Peu après nous avons reçu une newsletter nous informant que son texte sur le livre de Françoise Wilder figurait désormais dans cette rubrique.

C'est un bon début. Je fais deux propositions pour que cette actualisation du site se poursuive.

1° *Que chacun-e d'entre nous informe Bertrand et moi-même des cartels et groupes de travail existants dans chacune des régions, afin que la rubrique « Activités » soit mise à jour.*

Elle comporte des informations qui datent de 2013... cela ne renvoie pas l'image d'une association vivante.

Ne pourrions-nous par exemple inscrire la proposition de cartels d'incidence faite par Bertrand, l'existence d'un groupe de travail sur la passe à Lille ?

2° *Que chacun-e d'entre nous fasse savoir à Bertrand et à moi-même qu'il est d'accord pour que tel texte qu'il a publié dans le Courrier figure dans la partie publique du site, soit dans la Bibliothèque, soit dans Lire, écouter, voir soit dans toute autre rubrique adaptée.*

Alors que nous travaillons sur la passe, il serait intéressant de publier dans cette rubrique, si les auteurs en sont d'accord, les textes écrits à ce sujet : celui de notre correspondant Jean-Paul Bucher, paru dans le Courrier de décembre 2016, les textes produits par Jean-Michel Darchy dans le cadre de sa responsabilité de coordonnateur de la passe...

Autre exemple : le travail produit par Caminantes à partir de la lettre de Sean Wilder, une fois revu pour pouvoir passer au public, n'illustrerait-il pas la diversité de nos approches, notre possible liberté de ton et notre capacité de travail ?

Les interventions de plusieurs d'entre vous dans des séminaires et colloques, interventions qui paraissent dans le Courrier, ne pourraient-elles figurer dans les rubriques correspondantes (I-AEP, Convergencia) pour autant que les actes de ces séminaires et colloques ne sont pas publiés. Et s'il y a publication, nous pourrions mettre un extrait de l'intervention avec la référence de la publication.

3° *Repérer tous les textes qu'il conviendrait de mettre sur le site en partie publique est un travail important et il serait intéressant que quelques personnes se constituent en cartel pour y travailler en relation avec Bertrand et moi-même.*

Je dis « cartel » car il s'agit de rien moins que de réfléchir à l'image que le site donne de notre association. Voir dans la *Bibliothèque* sur deux ans les textes de seulement deux personnes n'est sûrement pas une image juste du travail qui se fait dans notre association et de ce qui, peut-être plus rarement, s'y écrit. Peut-être certains textes nécessiteront-ils une révision pour ce passage au public. Ce cartel se chargerait de contacter les auteurs à cet effet.

4° redéfinir clairement la rubrique *Actualités* qui est devenue un fourre-tout suppléant à la non actualisation du site ou anticipant la publication de textes initialement destinés au Courrier.

Il s'agit que dans cette rubrique ceux des membres qui le souhaitent inscrivent des événements culturels qu'ils ont envie de signaler à d'autres.

J'ai pris conscience en constatant la dérive de ces *Actualités* qu'*IL MANQUE À NOTRE SITE UN AGENDA*. Il doit être possible d'en créer un, ne serait-ce qu'en mettant en accès public l'agenda qui est fait pour le Courrier. Il faut juste en définir la place dans l'arborescence.

En attendant vos réactions, je travaille à chacune de ces questions en lien avec Bertrand. Allez sur le site, y découvrir les changements progressifs et repérer ceux que vous souhaiteriez provoquer.

Claire Colombier

7 février 2017 au petit matin.

## *JOURNÉE DE TRAVAIL SUR LA PASSE*

SAMEDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2017 DE 9H A 17H30

Institut protestant de théologie  
83, Bd Arago 75017 Paris

Après leur Assemblée Générale des 21 et 22 janvier 2017, les Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne (CCAF) proposent une journée de travail donnant, pour qui souhaite la prendre, la parole à celles et à ceux qui se sont trouvés engagés, à quelle que place que ce soit, dans le dispositif de la Passe aux CCAF. *Passe*, qui statutairement s'inscrit dans le cadre inter-associatif mais ne s'y limite pas.

Cette rencontre du samedi 1er avril 2017 de 9 h à 17 h 30 est une proposition pour écouter le questionnement propre à quiconque s'y est trouvé impliqué, à quelle que place que ce soit, en fonction de ce qu'il souhaitera en dire.

Le dispositif de la passe constitue une interface entre l'analyse et l'analyste dans une association qui en assure le fonctionnement.

Il fait lien avec le collectif et plus largement le champ social puisqu'il questionne la transmission et les moyens dont une association dont l'objet est « la transmission de l'analyse freudienne" se dote pour en assurer et en assumer la pertinence.

Il s'agit de la question de la nomination : entre nommer l'analyse et nommer l'analyste, il y a un écart, un hiatus. C'est notre capacité à maintenir ce mouvement qui lie l'analyse et l'analyste, l'espace analytique au temps institutionnel sans les dissocier qui est garante d'une analyse constituante et constituée à raison du dispositif qui tente d'en repérer l'effectuation : la passe.

Cette rencontre se voudrait préparatoire à la mise en place d'un séminaire IAEP en 2018.

Un argument en cours de finalisation vous sera adressé.

Ce message a pour but de nous permettre d'anticiper, autant que faire se peut, le nombre de participants à cette journée que nous souhaitons la plus ouverte possible. Merci donc d'y répondre dès maintenant, si vous le pouvez.

Cordialement,

Jean Michel Darchy  
Coordonnant de la passe aux CCAF

## CONVERGENCIA

Le colloque de Convergencia aura lieu cette année à Paris  
les 17 et 18 juin 2017.

au Foyer International d'Accueil de Paris  
(FIAP Jean Monnet, salle Oslo (climatisée))  
30 rue Cabanis, 75014 Paris (Métro Glacière)

En voici l'argument :

### *La rencontre*

Les cures psychanalytiques, les passes, les cartels fonctionnent sur des rencontres — bonnes ou mauvaises, c'est à considérer dans chaque cas. Mais ces rencontres peuvent-elles être étendues au collectif, celui des institutions comme celui du regroupement des institutions entre elles ?

Comment faire en sorte que l'opportunité du bon moment (le bon heur) ne soit pas fugace et produise un dépassement au fond toujours inattendu ? Effet de hasard ? C'est d'en juger — pour ou contre — que nous débattons.

La contingence des rencontres, le suspense (qui n'est pas l'*Aufschub*, la suspension) assurent-ils les effets subjectifs d'une version vers le Père, de la contingence à la nécessité ? Effet de surprise, quand les déplacements de l'inconscient prennent le sujet à contrepied — comme à rencontrer le monstre du Loch Ness auquel on ne pouvait pas croire auparavant.

En un mot: qu'est-ce que les rencontres dans Convergencia peuvent augurer ? Comment dépasser les présupposés pour avancer, afin de susciter de l'imprévu ?

## *I-AEP – SÉMINAIRE DES 3 ET 4 JUIN À GAND*

### Argument et appel à contributions

#### *Argument*

I S'associer, se manifester envers d'autres associations. C'est peut-être un rempart contre le narcissisme du psychanalyste. Être psychanalyste n'est pas un « étant » individualiste, ça se positionne en culture (*das Unbehagen*) et ça se positionne en discours (Discours analytique): le psychanalyste s'autorise lui-même, mais il y a une nécessité de quelques d'autres.

Mais on peut poser la question si ces instruments sont suffisants. Est-ce qu'il n'y a pas de psychanalystes égocentriques qui prennent la position du « leader » et, de cette manière, continuent leurs choix individualistes ? Est-ce qu'il n'y a pas des psychanalystes qui se nomment spécialistes et par ce moyen forgent une position privilégiée dans le discours que tient une association ?

Est-ce que s'associer et avoir des délégués sont les seules instruments pour encadrer le narcissisme des analystes ? On est invité à interroger ces remparts et à proposer d'autres alternatives créatives pour des psychanalystes de se réunir et de faire des délégations.

II Est-ce c'est possible d'être délégués ? Ne questionnons pas la manière dont un délégué est élu démocratiquement ou non. Nous voulons questionner dans quelle mesure le désir d'analyste se positionne envers le désir d'être délégué. Si vous (comme délégué) entendez (du directeur, le bureau, les collègues) que vous décidez bien vous-même de prendre une décision (positive ou négative) envers une autre association, quelle délégué êtes-vous alors ? Et que reste-t-il de votre désir d'analyste si vous devez défendre quelque chose avec quoi vous n'êtes pas d'accord ? N'être plus délégué ?

III Qu'est ce qui change si on devient membre d'une association ou délégué d'une association? Posons certainement la question : quels effets ça provoque dans la pratique d'être membre d'une association ou délégué d'une association ? Est-ce qu'on communique ça envers les analysants ? Est-ce qu'on annonce qu'on échange des idées au sujet de lui/elle avec des collègues ? Et est-ce que ça a un effet – qu'on le dise ou non – sur la relation avec cette analysant. Qui veut en témoigner ?

*Appel à contributions pour les ateliers du 3 juin après-midi*

Pour chacune des trois grandes parties présentées dans l'argument, des personnes de chaque association membre de L'I-AEP peuvent écrire un petit texte et le présenter lors des ateliers du samedi 3 juin après-midi.

Les textes sont à adresser avant le séminaire à  
Jean-Pierre Van Eeckhout [vejp@telenet.be](mailto:vejp@telenet.be)

*Lire, voir, entendre*



## A propos du livre d'Isabelle Carré *Effraction*

Editions des Crépuscules, septembre 2016

Les Editions des Crépuscules lancent une nouvelle collection, « Ombre et Lumière ». Il s'agit d'y publier, annoncent les éditeurs, des récits et des mises en fiction qui « veulent interroger la clinique entre divan et fauteuil et contribuer à l'authenticité de la psychanalyse »<sup>1</sup>.

Notre collègue Isabelle Carré inaugure cette toute nouvelle collection avec un livre dont l'idée lui est venue, nous dit-elle, après avoir conservé et relu un certain nombre d'échanges épistolaires avec un analyste : « [...] *brouillons de vie, qui m'ont donné l'envie d'écrire une histoire. Je serais bien incapable de narrer ma propre histoire. [...] Alors je préfère en inventer une autre. [...] De l'analyse, ces lettres ne sont qu'une fiction, [...]* »<sup>2</sup>.

Le signifiant « effraction », retenu pour nommer l'ouvrage, rassemble plusieurs thèmes du livre. « Effraction » du latin *effringere* renvoie à « briser ». Dans une première acception, je l'entends comme « briser le silence ». Porter sur la scène publique la thématique des pratiques transgressives dans les cures, pratiques dont la communauté analytique ne veut rien savoir la plupart du temps, c'est bien « faire effraction », acte qui requiert un courage certain.

Dans un autre sens, « Effraction » vient aussi nommer ce qui se produit pour une analysante lorsque, dans la cure, le fantasme se réalise, lorsque le divan devient un lit. La cure analytique s'en trouve arrêtée et l'analysante peut en être brisée.

La manière dont Isabelle Carré nous présente cette histoire est remarquable car, se gardant d'adopter le modèle du pamphlet, évitant la pente de la dénonciation ou de la plainte, elle nous parle de l'après-coup, de ce que devient l'analyse après la mise à mal de la parole. Pour ce faire, elle nous propose ce qu'elle nomme « une fiction », à travers laquelle, comme dans « le théâtre d'ombre et de lumière », la lumière fait apparaître les ombres. Comment décrire l'ombre ? Comment aborder les questions que pose à la psychanalyse la transgression d'une règle fondamentale ? Comment écrire le récit d'une cure, dont la particularité est de venir après une première

---

<sup>1</sup> Cf. la présentation de la collection.

<sup>2</sup> Carré, I., *Effraction*, Editions des Crépuscules, 2016, p. 19.

analyse dans laquelle s'est produit ce qu'on appelle le plus souvent, mais peut-être de manière inadéquate, un « abus de transfert » ?

Dans ce livre, Isabelle Carré nous montre combien cette seconde analyse nécessite de conditions particulières, puisque c'est par la transgression, non pas d'une règle fondamentale, mais du principe même de la cure, la *talking cure*, qu'elle s'avèrera possible. La parole, mise à mal dans une cure, n'est plus de mise dans la suivante, pourrait-on dire. C'est alors l'écriture qui devient le recours, puisque la parole a été bafouée et que la voix qui la porte est éteinte : « *J'ai écrit aussi comme pour retracer le chemin de cette histoire arrêtée, la parole n'ayant plus droit de cité.* »<sup>3</sup> La fiction créée par Isabelle Carré s'appuie sur la duplication de l'écriture : nous lisons un livre qui nous donne à lire un échange épistolaire, une correspondance entre L, l'analysante et Santiago, le second analyste.

« *Comment cette jeune femme n'a-t-elle pu prendre ses jambes à son cou, au lieu de se laisser prendre les pieds dans le tapis ?* »<sup>4</sup> écrit Isabelle Carré. Son livre répond à cette interrogation. Cette question, souvent entendue, situe la responsabilité du côté de l'analysante. Elle n'avait qu'à dire « non », comme si la relation analytique était sur le modèle d'une relation classique, comme si le problème était juste et seulement entre deux personnes, les deux étant partie prenante de la même manière.

Aurions-nous oublié ce que Freud nous dit du transfert dans l'analyse ? Le fait que la patiente s'éprenne de son analyste « *se produit à coup sûr et constitue, comme on sait, l'un des fondements de la théorie psychanalytique* »<sup>5</sup>. Freud situe clairement la responsabilité du côté du psychanalyste : « *Il doit considérer que l'amour de la patiente est déterminé par la situation analytique et non par les avantages personnels dont il peut se targuer, qu'il n'a aucune raison de s'enorgueillir de cette conquête, comme on l'appellerait en dehors de l'analyse* »<sup>6</sup>.

Ce phénomène se produit « à coup sûr », alors tout analyste sera aux prises avec lui et doit en être averti, ce que fait Freud dans ce texte. Dès les débuts de la psychanalyse, le problème est donc déjà là, au point que Freud doit peser de toute son autorité pour avertir : « *les relations amoureuses, en*

---

<sup>3</sup> Ibidem, p. 18.

<sup>4</sup> Carré, I., opus cité, p. 118.

<sup>5</sup> Freud, S., « Observations sur l'amour de transfert » in *La technique psychanalytique*, PUF, Paris, p. 118.

<sup>6</sup> Ibidem, p. 118.

*effet, détruisent l'influence du traitement analytique, une combinaison des deux étant inconcevable ».*<sup>7</sup>

Lacan, dans un commentaire de ce texte de Freud, ré-examine la distinction du transfert et de l'état amoureux. Suivant en cela Freud, il souligne qu'il n'y a pas de différence de nature entre les deux, mais que la différence réside dans le caractère universel du transfert en analyse. Si, pour que « *l'état amoureux advienne, il faut des exigences spécifiques, une image particulière, certaines conditions, il n'en est pas de même pour le transfert. Il se produit de manière automatique, et la raison en est la rupture des amarres de la parole* »<sup>8</sup>.

Nul besoin, dans la situation analytique, des images particulières qui déclenchent l'état amoureux dans la vie courante, nul besoin d'exigences spécifiques. La situation analytique suffit en elle-même à produire l'amour de transfert. Quelle que soit la figure ou l'allure de l'analyste, le phénomène se produira. Un.e analysant.e, du fait même de l'analyse, ne peut éviter le phénomène de l'amour de transfert. La responsabilité est donc bien du côté de l'analyste, à qui il revient de tenir la fonction, de soutenir le désir d'analyse et donc de se retenir.

Nous sommes avertis, et cependant des analystes passent à l'acte. Qu'est-ce qui les pousse à cela ? Je ne sais pas, mais la situation est assez courante puisqu'au fil d'une pratique maintenant assez étendue, j'ai reçu un certain nombre de femmes qui venaient me parler de ce que l'on nomme « abus de transfert ». Seules quelques unes avaient réussi à « prendre leurs jambes à leur cou » et avaient quitté leur analyste. Mais pour une grande majorité d'entre elles, la fuite s'était avérée impensable tant l'emprise était grande. Le plus souvent, un très long temps leur a été nécessaire avant qu'elles puissent à nouveau franchir la porte d'un cabinet d'analyste. Elles y sont venues « rapporter » ce trauma, non pas tant pour se plaindre que pour essayer de

---

<sup>7</sup> Les propos de Freud sont fermes et sans ambiguïté : « *il est interdit à l'analyste de céder.* » et « *J'ai déjà fait entendre que la technique psychanalytique impose au médecin l'obligation de refuser à la patiente avide d'amour la satisfaction qu'elle réclame. Le traitement doit se pratiquer dans l'abstinence...* », etc. Freud, S., opus cité, p. 129.

<sup>8</sup> Lacan, J., *Les écrits techniques*, transcription de P. Valas, leçon du 10 03 54 : « *Il est bien clair que le problème gît en ceci, dans le caractère absolument universel, véritablement automatique avec lequel se produit le transfert, alors que les exigences de l'amour sont au contraire, chacun le sait! si spécifiques. Ce n'est pas tous les jours qu'on rencontre juste l'image qui est faite pour vous donner à la fois l'image de votre désir, le plus satisfaisant. Comment se fait-il, donc, que dans le rapport analytique, cette chose qui est de la même nature - Freud nous le dit dans le texte que j'avais donné à Granoff à dépouiller, sur l'amour de transfert - se produise, on peut dire avant même que l'analyse soit commencée.*».

trouver un lieu où la parole puisse reprendre place, puisse à nouveau s'adresser sans danger : « *Je peux me raconter, c'est donc que je ne suis plus dans l'histoire. Mon passé s'estompe, ne laissant qu'un imperceptible sillage derrière lui, juste la trace qu'il ne faut pas oublier, pour que le drame ne rejaillisse pas* »<sup>9</sup>.

Dans le même texte, Freud examine aussi les solutions qui viennent spontanément à l'esprit lorsque le phénomène se produit : soit « arrêter le traitement », soit entamer une « union durable et légitime des deux intéressés ». Le traitement, nous dit-il, est dans les deux cas abandonné, et l'analyse est « en plan ». Si elle est reprise avec un autre analyste, les mêmes effets se produiront. « *La patiente sera à nouveau éprise de cet analyste, puis après de son successeur, et ainsi de suite* »<sup>10</sup>. Freud évoque ainsi une série d'analystes, dont aucun ne tiendrait, dont aucun ne se retiendrait. Analyse sans fin, du fait de l'analyste : « *Mon psychanalyste est mort. Mort il ne l'est pas au sens réel du terme, mais je l'ai fait disparaître de ma vie. Je n'ai pas eu d'autre choix pour donner une fin à mon analyse, fin qu'il m'a refusée, qu'il m'a interdite. [...] là où j'en étais : sur le point de guérir. C'est de cela dont je ne me remets pas. Il m'a volé ma fin d'analyse* »<sup>11</sup>.

Au moment où Freud écrit « Observations sur l'amour de transfert », il considère que « l'arrêt du traitement » est la conséquence la plus dommageable du passage à l'acte. Mais celui-ci a bien d'autres conséquences, comme le met en évidence Isabelle Carré. Dans la préface du livre, Jacques Nassif, en commentant le titre, écrit qu'il y a effraction lorsqu'il y a écrasement des fantasmes de l'analysante sur ceux de l'analyste. Isabelle Carré témoigne des conséquences de cette effraction. En voici quelques unes : l'effraction amène au bord de la folie, pousse vers des moments proches de la psychose : « *je regardais ce vide infiniment, seule sa présence si proche me retenait de sauter, j'étais un fantôme, un personnage que je ne connaissais pas et à qui on avait demandé de jouer un rôle. J'étais double* »<sup>12</sup>. Elle fait vaciller toutes les coordonnées d'une vie singulière :

---

<sup>9</sup> Carré, I., opus cité, p. 39.

<sup>10</sup> Freud, S., opus cité, p. 119.

<sup>11</sup> Carré, I., opus cité, p. 46.

<sup>12</sup> Ibidem, p.30.

« *Ma vie était comme figée : pas de passé, pas de présent, pas d'avenir* »<sup>13</sup>. Le phénomène sectaire n'est pas loin non plus : « *L'analyse quand elle vous enferme dans une dépendance, produit sur votre psychisme tous les effets qu'ont les gourous : elle vous enferme et vous attache* »<sup>14</sup>.

L'auteure nous montre de manière saisissante comment, lorsque la parole a été mise hors jeu de cette manière, le corps occupe l'espace de la scène, se blesse et se mutile : « *Les blessures physiques comme barrages contre les fantasmes sexuels avec l'analyste* »<sup>15</sup>.

Puisque la parole n'a plus « droit de cité » la voix non plus. L'intérêt du livre d'Isabelle Carré est aussi de nous montrer comment l'écriture a été une solution, a pris le relais. Ecrire pour désabuser le transfert, en quelque sorte. Non plus parler à un analyste, mais écrire. Laisser les corps à distance, séparer pour se prémunir. « *J'ai écrit aussi comme pour retracer le chemin de cette histoire arrêtée, la parole n'ayant plus droit de cité* »<sup>16</sup>.

Peut-être pouvons-nous faire l'hypothèse que la modalité particulière retenue pour cette correspondance entre L et le second analyste n'est pas sans importance. Il s'agit en effet d'une correspondance par *e-mails*. L'écrit met à distance mais les *e-mails* ont une autre particularité : ils sont une sorte de carte postale, sans enveloppe. Contrairement à la lettre qui est fermée, cachetée, l'*e-mail* est ouvert, ce qui y est écrit est lisible par quiconque a accès au réseau. Ce n'est donc plus seulement du lisible, mais c'est aussi du visible dont il s'agit. L'*e-mail* fait trace, visible dans le réseau, alors que la parole reste confidentielle. Recourir aux *e-mails*, c'est s'assurer qu'il n'y a pas le risque du huis clos, tout un chacun étant lecteur possible des *e-mails* et donc présent virtuellement. Passer par du lisible, visible par un tiers toujours possible, redonne droit de cité à la parole, redonne de la voix à qui n'en avait plus. L'analyste a accepté une transgression de la méthode analytique : qu'à la parole se substitue, un temps, l'écriture et les *e-mails*. Peut-être davantage qu'un arrangement, était-ce une condition pour que la parole puisse un jour se reprendre, comme si s'affirmait là, par la transgression de la méthode, la prise en compte de cette autre transgression qu'avait constitué le passage à l'acte subi dans la première analyse.

---

<sup>13</sup> Ibidem, p. 49.

<sup>14</sup> Ibidem, p. 22.

<sup>15</sup> Ibidem, p. 121.

<sup>16</sup> Ibidem, p. 18.

Freud a pris soin, dès 1915, d'avertir les analystes que la situation analytique comporte, en elle-même, un phénomène inéluctable : l'amour de transfert. La mise en garde était assortie de règles, d'interdits. Le ton de Freud était ferme et sans appel : le phénomène est intrinsèque à la situation, les analystes ne doivent pas être dupes, l'amour ne s'adresse pas à leur personne.

Si dès le début, Freud a mis tout son poids et son autorité dans l'affaire, c'est certainement qu'il pressentait qu'elle n'était et ne serait jamais simple. L'histoire du mouvement analytique en est la confirmation : les passages à l'acte y sont nombreux. Nous pouvons certes considérer que c'est le narcissisme des analystes qui est en jeu et les amène à oublier promptement que ce ne sont pas leurs petites personnes qui amènent leurs analysant.e.s à l'amour. C'est parfois l'interprétation qui est donnée dans les associations d'analystes lorsque ces passages à l'acte sont évoqués. Si les propos sont le plus souvent désapprobateurs, ils peuvent aussi être franchement égrillards (la communauté analytique n'est pas à l'abri du sexisme le plus ordinaire !). Ces propos sont souvent suivis d'une mise sous silence, comme si les passages à l'acte étaient le fait de quelques analystes qui, se laissant troubler par leur désir sexuel et ne se retenant pas, passeraient à l'acte. Brebis galeuses, dont on ne saurait que faire.

De manière plus pertinente, Isabelle Carré suppose que l'analyste pourrait ne pas avoir terminé sa propre analyse : « [...] *une analyse avec un homme qui n'a pas clos son analyse, peut-elle encore en être une ? Autant aller s'allonger sur la canapé de son boulanger ou le fauteuil de son dentiste !* »<sup>17</sup>. La non terminaison d'une analyse suffit-elle à rendre compte de ce type de passage à l'acte ? Il faudrait alors l'entendre non pas seulement comme une absence de fin mais comme le résultat d'un non-analysé, d'un point aveugle dans l'analyse. Ce point aveugle, à l'origine du passage à l'acte, pourrait alors se répercuter de génération en génération d'analystes. Lorsque un.e analyste passe à l'acte avec un.e analysant.e qui devient analyste à son tour, qu'est-ce qui se transfère dans les cures conduites par cet analyste ?

Poser le problème de cette manière renvoie forcément à la question de l'origine. Les mises en garde de Freud montrent qu'il pressentait que la résistance à l'analyse pourrait aisément se loger là, dans le registre de l'amour et de la sexualité. La responsabilité de l'analyste est engagée, écrivions-nous un peu plus haut, mais cela va plus loin. Les passages à l'acte

---

<sup>17</sup> Ibidem, p. 35.

de l'analyste dans le cadre de la cure, quelle que soit leur modalité, sont les indices qu'une résistance est à l'œuvre, résistance qui se situe du côté de l'analyste et non pas de l'analysant.e. Le passage à l'acte sexuel dans le cadre d'une cure rend impossible l'analyse. Il serait ainsi le prototype de tous les passages à l'acte qui peuvent se produire dans une cure. Le biais serait en quelque sorte d'origine et nous n'en aurions pas pris la mesure.

Je salue et remercie Isabelle Carré d'avoir eu l'audace d'écrire ce livre et de permettre que se pose à nouveau la question de cette transgression qui rend l'analyse impossible. Si, comme on le répète à l'envi ces derniers temps, la psychanalyse est intransmissible<sup>18</sup>, cela ne signifie pas pour autant qu'un certain nombre de biais, eux, ne se transmettent pas.

Michèle Skierkowski

Montpellier - janvier 2017

---

<sup>18</sup> Lacan, J., Clôture du congrès de l'EFP sur la transmission, Lettres de l'Ecole, n°25, vol. II, pp.219-220.

## TROUVAILLES

*Il faut avoir très confiance en la vie, ramasser les coups dans tous les sens et refaire confiance en la vie et on redevient jeune. Il faut trois étapes, mais il y a un moment dur à passer.*

*F. Sagan*

*in Françoise Sagan, au delà de la légende, ARTE 30/01/2017*

*proposée par Marie Diebler*

*L'homme silencieux est celui qui, ayant la possibilité de parler, ne dit jamais un mot de trop*

*Gandhi*

*cité par Les Inrockuptibles – Supplément Silence(s)*

*proposée par C.C.*

*Rebonds*



## REBONDS SUR LA TIERCÉITÉ

*Dans un mail du 30 novembre 2016, Chantal Danjou m'écrit :*

« Dans le *Courrier*, attrapée par l'intervention de M. Lesbats-Aimedieu: la mère en question...; un certain féminisme latent chez moi.

Je m'interroge, mais peut-être à tort, et si le "tiers social" se déplaçait ou s'était déplacé ? Si la mère avec sa place dans la société, au travail, ne faisait pas fonction de "tiers social" ? »

*Je lui réponds brièvement le 5 décembre :*

« Je vous remercie tardivement de ce message.

La question est tout à fait pertinente en ce qui concerne le travail de Martine. Peut-être pourriez-vous développer votre pensée, et je le lui transmettrai. Elle considère que ce texte ouvre une perspective de travail, elle l'a redit récemment. Elle serait donc sûrement très intéressée. »

*Et je reçois ce que l'auteure elle-même qualifie de « billet d'humeur plus que réflexion » :*

Dans le *Courrier*, attrapée – et bien attrapée ! - par l'intervention de Martine Lesbats-Aimedieu : la mère en question... Je suis d'ailleurs toujours frappée par l'importance qui lui est donnée. Absente ou présente, elle est la grande figure tutélaire à laquelle on va demander des comptes, même manquante – le cas des enfants nés sous X – elle s'élève, occupe l'espace. Trop, dit-on. En fait, d'être là ou de l'avoir été, elle problématise d'emblée la situation et l'on se demande parfois s'il ne vaudrait pas mieux qu'un « miracle » de la nature fasse qu'on se passe de son truchement, de ce passage obligé, de son réceptacle ou alambic nécessaire. Mais, comment un truchement qui n'est pas « à l'origine » comme l'est le spermatozoïde, revêt-il autant d'importance et porte-t-il à autant d'inquiétude et de mal-être / mal-parlêtre ? Ne pourrait-on considérer que les femmes sont victimes – consentantes pour certaines qui s'arrangent volontiers d'être la victime expiatoire du genre humain – d'un consensus social qui veut qu'en toute société il faut une personne, du moins une représentation, qui condense le désir et l'angoisse de désirer ? Un peu amusée de lire ce texte et de l'étrange écho qu'il a pour moi puisque je viens de terminer un roman traitant de la question de l'identité familiale (coup double de la gémellité et de l'inceste), et campe une jeune femme qui revient, travestie, sur les lieux de son enfance pour l'enterrement de sa mère :

*C'est encore en brune aux yeux noirs que j'ai assisté au fond de la cathédrale à la messe d'enterrement de ma mère. Je n'aurais pas cru qu'il puisse y avoir*

*autant de monde. Je suis passée inaperçue, arrivant en début de cérémonie et partant avant le passage du cercueil. Il est fréquent dans notre région, que des hommes et des femmes solitaires assistent aux enterrements d'inconnus. Survivance discrète des pleureuses ? Ils sont auréolés d'un certain mystère, ne déplaisent pas à la famille qui y voit un hommage de plus rendu à leurs disparus, et c'est comme si un secret que l'on peut bien leur tolérer à présent, là où ils sont, surgissait dans leur vie, dans le fond ombreux d'une église avec ce doux rayon qui traverse le vitrail jusqu'à venir aux pieds de l'inconnu, rouge, comme l'élisant parmi la foule présente, et une lumière en quelque sorte divine comment la refluer ? L'assemblée dans son intégralité s'en trouvait touchée. En fait, il y avait toujours un secret et qui tournait dans les familles, de génération en génération, jusqu'à cet inconnu qui en serait le récipiendaire, pas vraiment l'incarnation, mais le corps par lequel il passerait avec les risques que cela lui faisait courir, et c'est sans doute pour cette raison que la présence de l'Inconnu était tolérée puisque, finalement, il lavait pour une part les proches du secret, le prenait sur lui, quitte à en mourir, disait ensuite la superstition familiale. S'ils avaient su à quel point je représentais cet Inconnu ? (Extrait de *La jumelle qui dansait au milieu du jour*)*

La femme, serait-elle cette « pleureuse », cette « élue », cette « Inconnu », que, volontairement je laisserais non au masculin mais au neutre de la quasi divinité ? Serait-ce, chez moi, exprimer un féminisme latent ? Je ne crois guère au féminisme d'exclusion ou de victimisation. Néanmoins, je m'interroge. La mutation actuelle de notre société, la mise en question de ce que la posture freudienne pouvait avoir de crispé, la monoparentalité, l'engagement professionnel des femmes – à condition que tout cela ne soit pas à nouveau bouleversé par d'autres circonstances, par d'autres blocages comme si vraiment il fallait à tout prix que la femme restât en l'état - font que je me demande, mais peut-être à tort, s'il ne serait pas temps que la fonction sociale de la femme passe du « ventre » à quelque chose de plus symbolique. N'y a-t-il pas quelques éléments qui plaident en la faveur de cela ? Et s'il fallait tout de même constater que le "tiers social" se déplaçait ou s'était déplacé ? En d'autres termes, si la mère avec sa place dans la société, au travail, ne faisait pas désormais fonction de " tiers social" ?

Je ne prônerais pas pour autant une inversion des rôles : l'homme au foyer, consigné, et dont il va falloir interroger le statut, qui va devoir apprendre à se séparer de l'enfant qu'il élève en lieu et place de la femme. Car voilà bien le problème : « *ce lieu et place* » qui empêche la libre circulation des uns et des autres – l'enfant, la mère, le père – qui enkyste en quelque sorte ce qui pourrait gagner en porosité, en souplesse, en autonomie. Comment la « tiercéité » peut avoir lieu si les personnes sont déplacées comme des pions de bois sur un échiquier qui n'a même plus la noblesse de l'échiquier d'ailleurs puisque le jeu serait plutôt un jeu de pousse-pousse ? J'ai l'impression, depuis qu'on en parle

de ces sujets à différencier les uns des autres – ce qui, intellectuellement, paraît dans l'ordre naturel des choses – que nous restons dans l'artifice voire dans l'arbitraire parce que nous ne changeons pas de point de vue, observant toujours de l'extérieur, de ces données sociales, familiales, religieuses, etc., anciennes, et que regarder par un autre bout de la lorgnette déstabiliserait l'*establishment*. Alors, le « *lien fusionnel* » ? Mais tout est fait, voyons, pour qu'il perdure et qu'en toute bonne conscience la mère soit mise en accusation ! Pas seulement la mère, la femme pour l'homme et l'homme pour la femme car combien de couples dits fusionnels ? C'est aussi en ce sens que je me dis que le « tiers social » ne peut être l'apanage de tel ou tel ni s'exercer dans le strict cas maternel. Trop de circonstances font confondre l'étape, le moment, le plaisir d'un moment, et l'état constitué ; ces mêmes circonstances opposent encore une fois l'amour à la liberté, plus précisément à la faculté réitérée de se rendre libre, de revenir à soi.

Pour conclure, j'oserais dire que l'expression de « tiers social » me dérange, lui préférant la « tiercéité » plus large, plus ouverte. Ne pensons-nous pas trop en fonction et à partir du social, ce social dont les femmes ont été et sont encore exclues voire s'excluent ? A quelle « tiercéité », l'individu peut-il se référer en propre sans attendre un père parfois hypothétique, ou un faisant-fonction paternel ? Au « nom » de quoi, d'ailleurs, père et « tiercéité » serait-il, en grande partie, superposables ? Je me demande si, parfois, ce n'est pas trop mâcher le travail que de brandir ce « tiers social » ; de la même façon que dans l'enseignement, il faut à présent réaliser un vrai travail d'assistantat, éviter de laisser l'étudiant se confronter à l'inquiétude inhérente à toute recherche et le dégager de ses propres questions comme de sa propre responsabilité. Certes, un événement extérieur peut toujours intervenir et faire rupture mais en amont, quelle part et quelle part solitaire, laisser au questionnement personnel et au travail sur soi qui constitue / constituerait la « tiercéité » idéale ? Pourrait-on dire que quelque chose peut naître de l'embarras fusionnel : la rébellion contre son autorité et contre toute autorité et que c'est peut-être là que l'autorité et le vécu maternel ont leur nécessité, celle de susciter avant même la prise en charge extérieure, le sursaut, le désir et la création de son propre espace. Je me demande au final si une autre autorité, une autre fusion, plus pernicieuse encore, n'a pas été mise en place : la socialisation dérivant d'ailleurs vers la sociabilisation. L'idée de « tiers social » fait de chacun de nous – homme ou femme – des êtres avant tout d'« extérieur », comme l'était traditionnellement le père, et appartenant à une société codée, de plus en plus, *formatante*, si vous me permettez l'analogie avec maternante.

Chantal Danjou, 6 décembre 2016

*Billet auquel je réagis immédiatement.*

Bonjour Chantal,

Je vous remercie de ce « billet d'humeur » qui pourrait être le démarrage d'un groupe de travail sur cette question de la tiercéité.

La vivacité de votre propos entraîne dans son sillage une multitude de questions dont je me propose de formuler certaines, et seulement certaines et sans les développer pour le moment.

J'ai relevé dans le texte de Martine cette phrase qui est peut-être celle qui vous a « accrochée » ou disons plus particulièrement accrochée.

« Chez l'enfant, le tiers social, le père, en dernier recours le psychanalyste peuvent faire tiers dans la dyade mère-enfant. »

Je reformulerai la question: qu'est-ce qui fait tiers dans la relation entre une mère et un enfant ? Qu'est-ce qui fait tiers dans la relation d'un parent à un enfant ?

Vous avez dans votre texte opéré un glissement de « mère » à « femme ».

Ce qui à coup sûr fait tiers c'est ce qui « occupe » la femme : son travail, sa relation amoureuse, ses ami(e)s, les activités auxquelles elle aime s'adonner...

Bref tout ce qui fait que la femme n'est « pas toute-mère » mais arrive à composer comme elle le peut entre féminité et maternité.

Ce qui revient à parler de la manière dont chacun-e de nous se reconnaît traversé par la loi, faut-il préciser « loi du langage », interdit de l'inceste, reconnaissable qu'il n'y a pas de l'un possible, mais de l'impossible.

La question pourrait être abordée aussi autrement, en partant des situations cliniques tout en questionnant les « assignations sociales » dont vous parlez fortement :

- dans les entretiens au cabinet du « psy » (psychologue pédo-psychiatre, psychanalyste) : qui accompagne l'enfant ? pour quelles raisons est-ce ce parent qui accompagne l'enfant ? quelle place est laissée à celui/celle qui ne vient pas ? pourrait-il venir ou y a-t-il de l'empêchement pour lui/elle à le faire ? etc

J'ai des centaines d'exemples de situations que j'ai rencontrées lors de mes années de travail en crèche et aussi en pratique libérale.

- quelle pression sociale s'exerce quand ce n'est pas le « parent attendu » qui assure le rôle dit maternel ?

Je garde en réserve un exemple personnel qui mériterait tout un texte.

On peut évoquer la manière dont sont accueillis les pères quand ce sont eux qui viennent conduire ou rechercher les enfants à la crèche.

Et pourtant, ne peut-on parler de « fonction maternelle » et de « fonction paternelle » ? Et si ce sont des fonctions, cela ne préjuge en rien de qui peut les exercer.

Je vous remercie à nouveau de m'avoir donné l'occasion d'écrire ce texte.

Claire Colombier

## *AGENDA*

- 1<sup>er</sup> avril 2017                      Journée de travail des CCAF sur la passe
- 3 et 4 juin 2017                    Séminaire I-AEP tenu par le GPP  
Gezelschap voor Psychoanalyse en Psychotherapie  
« La psychanalyse comme lien social et la position des  
délégués »
- 17 et 18 juin 2017                Journée de travail et AGE+AGO des CCAF  
Colloque de Convergencia à Paris

## *BLOC-NOTES*

Merci de noter la nouvelle adresse mail de Dominique Levaguerèse-Boltanski  
[dominique.boltanski@gmail.com](mailto:dominique.boltanski@gmail.com)

et les nouvelles coordonnées d'Albert Santelli 11 rue Marignan 13007 Marseille  
[albert.santelli@gmail.com](mailto:albert.santelli@gmail.com)

Vous trouverez, joint à ce n° du Courrier, un appel pour la cotisation 2017.

*Les textes pour le Courrier d'avril 2017 sont à envoyer  
au plus tard le 10 avril 2017 à  
Claire Colombier [ccolombierpro@gmail.com](mailto:ccolombierpro@gmail.com)*

L'impression et le façonnage du Courrier sont réalisés par



## *SOMMAIRE*

### *VIE DES C.C.A.F*

Compte-rendu de l'AG des 21 et 22 janvier 2017	p. 5
Après-coup de l'A.G. par Christophe Amestoy	p.23
Après l'A.G. par Claire Colombier	p.25
Peu de temps après un débat qui n'a pas eu lieu par Lucía Ibáñez Márquez	p.28
Épilogue par Jacques Nassif	p.31
À propos du site par Claire Colombier	p.33
Journée de travail des CCAF sur la passe, par Jean- Michel Darchy	p.35

<i>CONVERGENCIA</i> Colloque de juin 2017	p.36
---	------

<i>I-AEP</i> Séminaire de Gand	p.37
--------------------------------	------

### *LIRE, VOIR, ENTENDRE*

À propos du livre d'Isabelle Carré <i>Effraction</i> par Michèle Skierkowski	p.41
<i>Trouvailles</i>	p.48

### *REBONDS*

À propos du texte de Martine Aïmediou-Lesbats sur la tiercéité par C. Danjou et C. Colombier	p.51
---	------

<i>AGENDA et BLOC-NOTES</i>	p.55
-----------------------------	------

